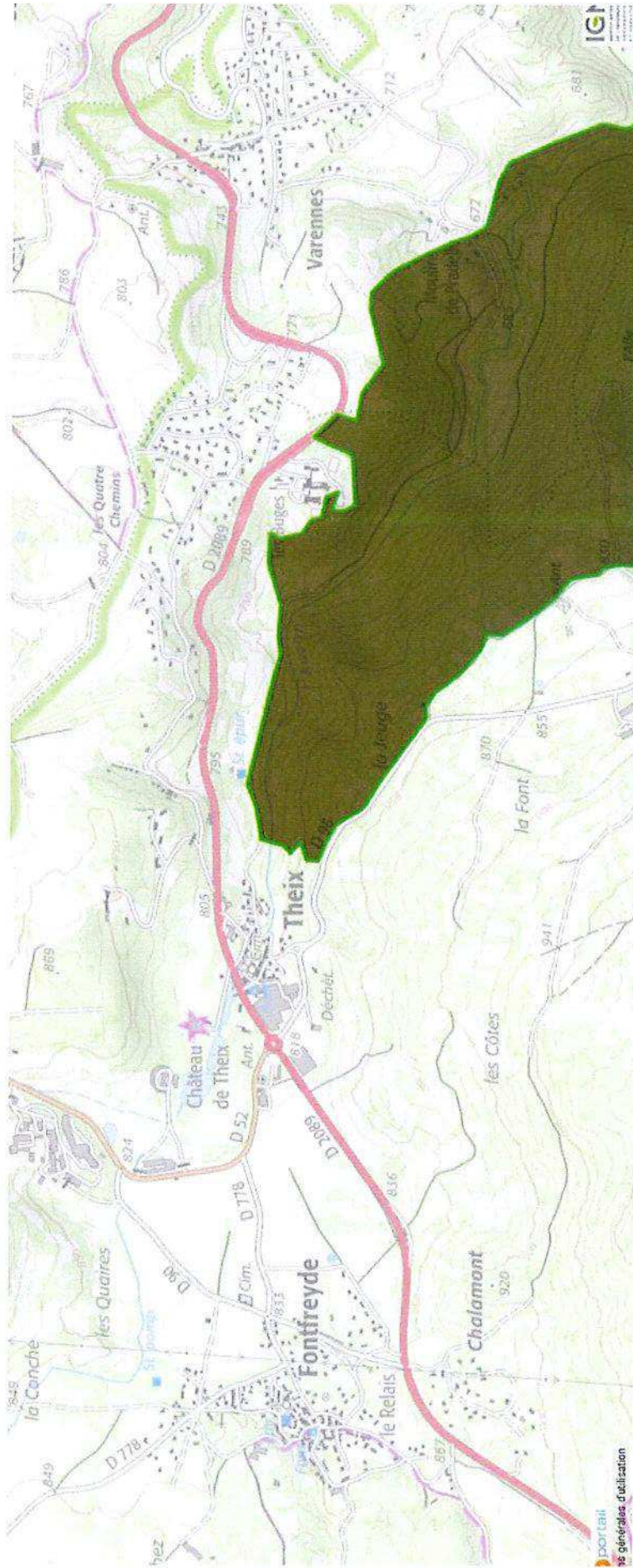


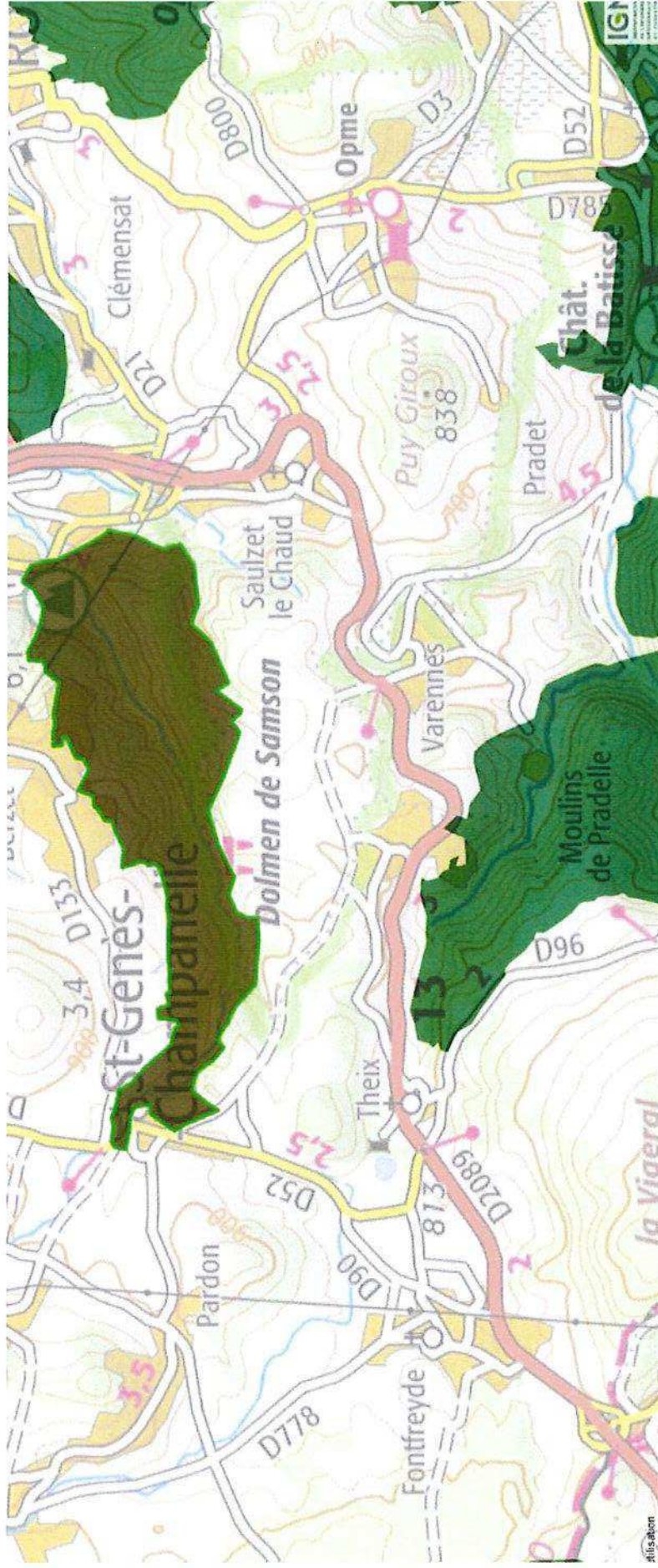
ANNEXE 4 :

Documents DREAL
(ZNIEFF ; NATURA 2000 ; SRCE)

Localisation de la ZNIEFF de type 1 : VALLEE DE L'AUZON



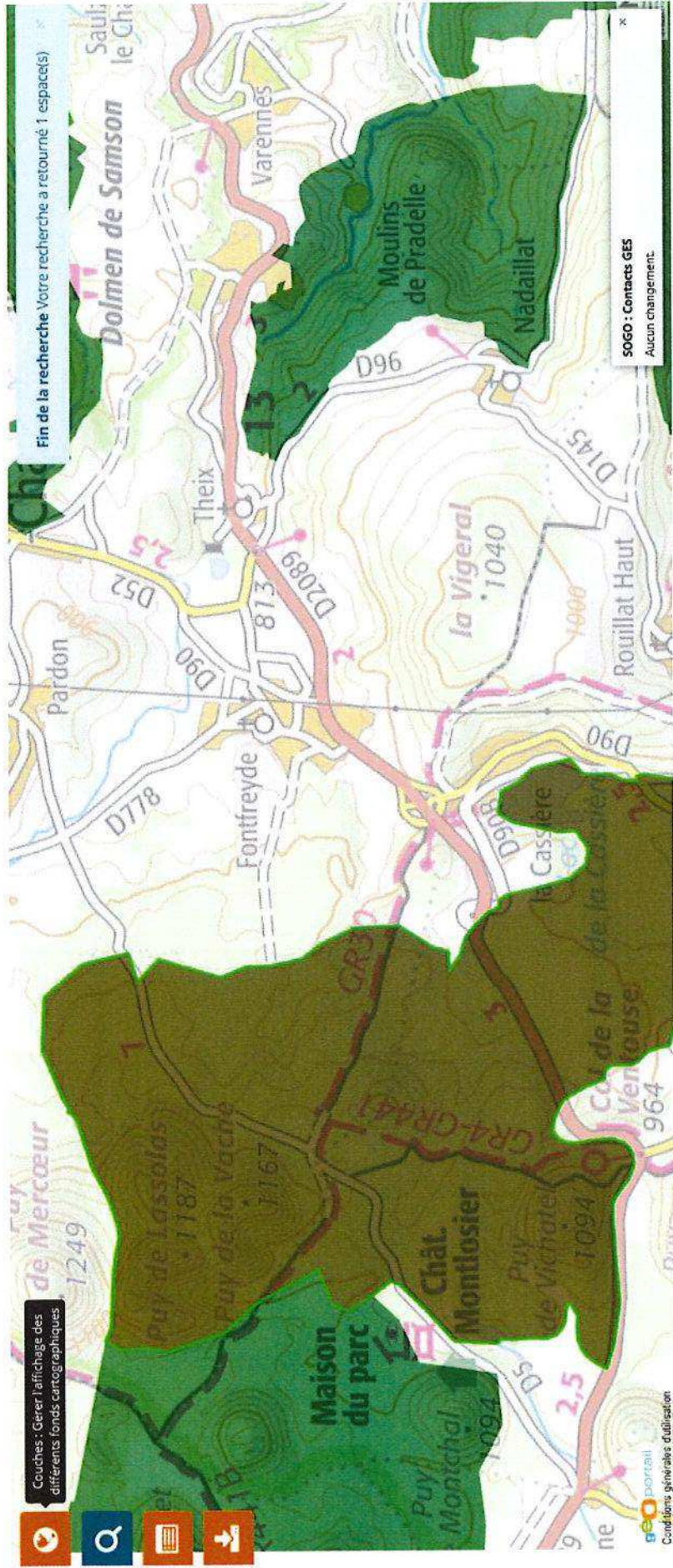
Localisation de la ZNIEFF de type 1 : GORGES DE CEYRAT



Localisation de la ZNIEFF de type 1 : MONT REDON



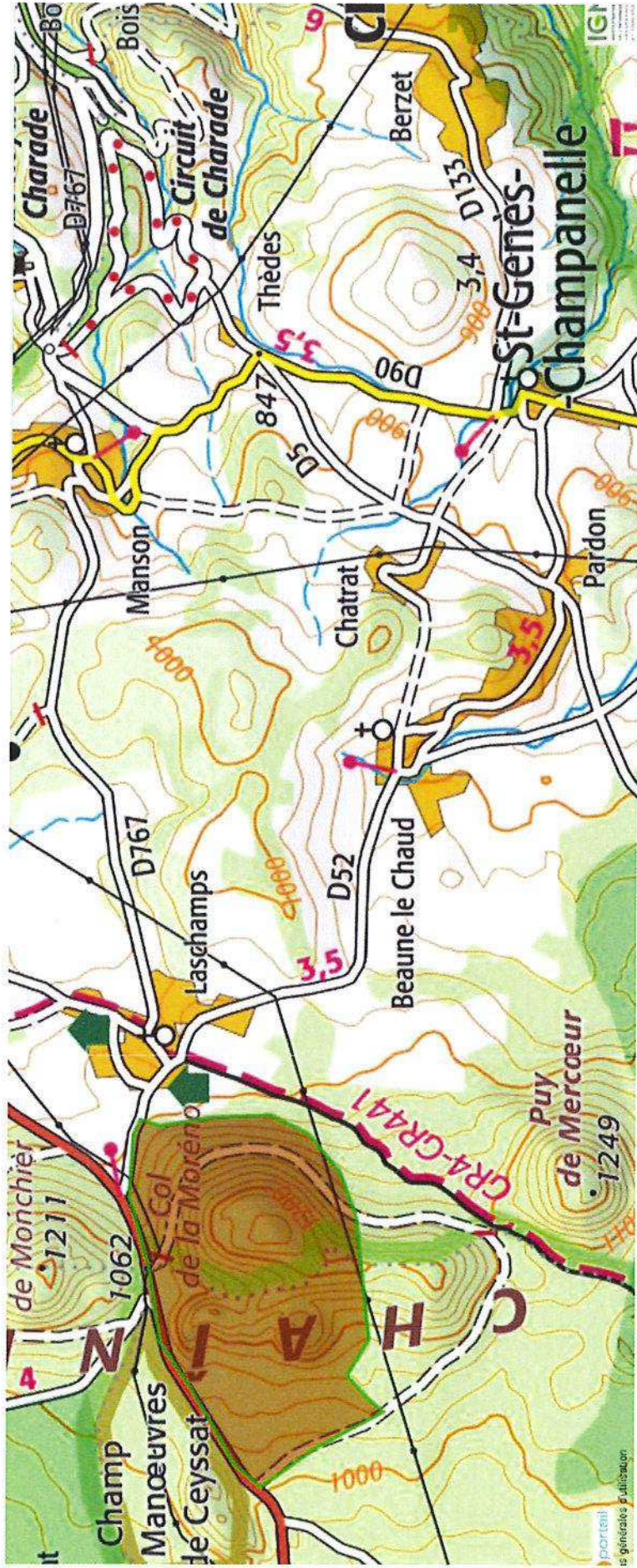
Localisation de la ZNIEFF de type 1 : PUY DE LA VACHE ET LASSOLAS ET CHEIRES



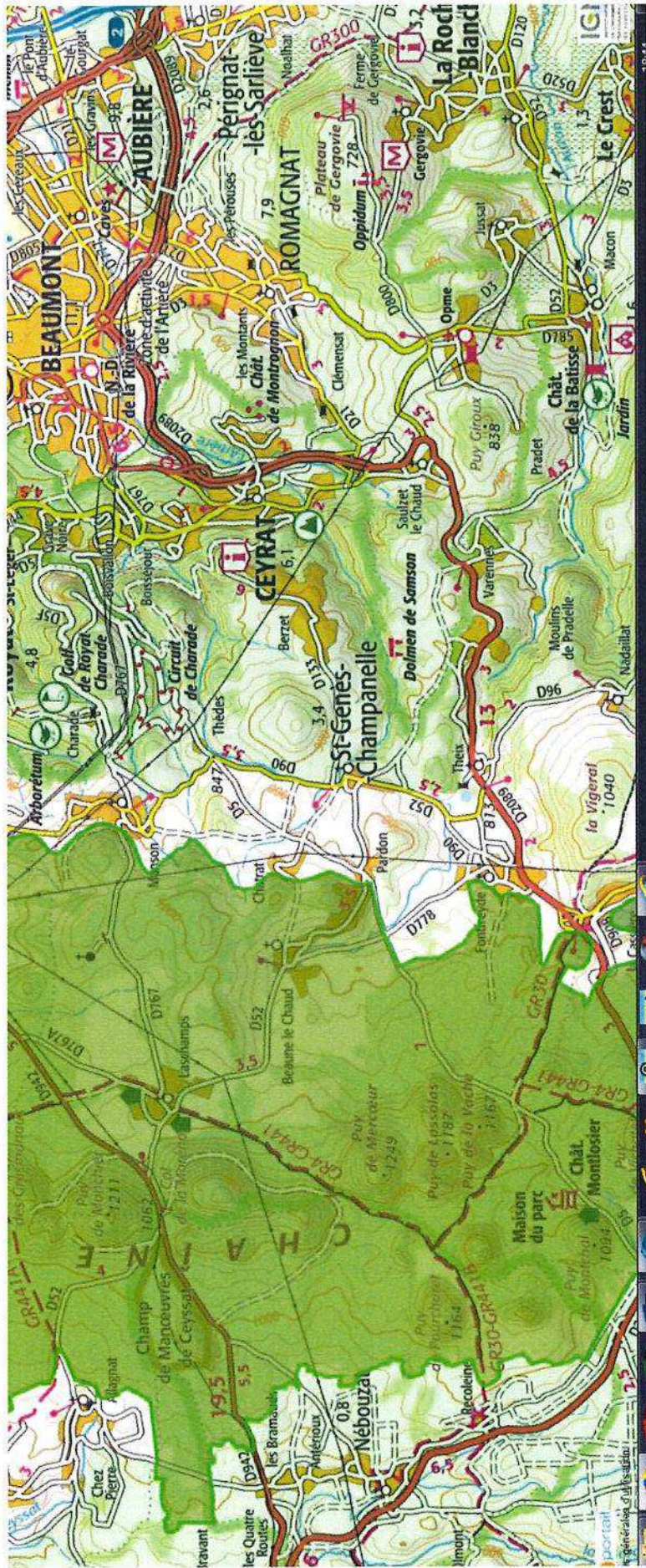
Localisation de la ZNIEFF de type 1 : ENVIRONS DE POURCHARET



Localisation de la ZNIEFF de type 1 : PUY DE LASCHAMP



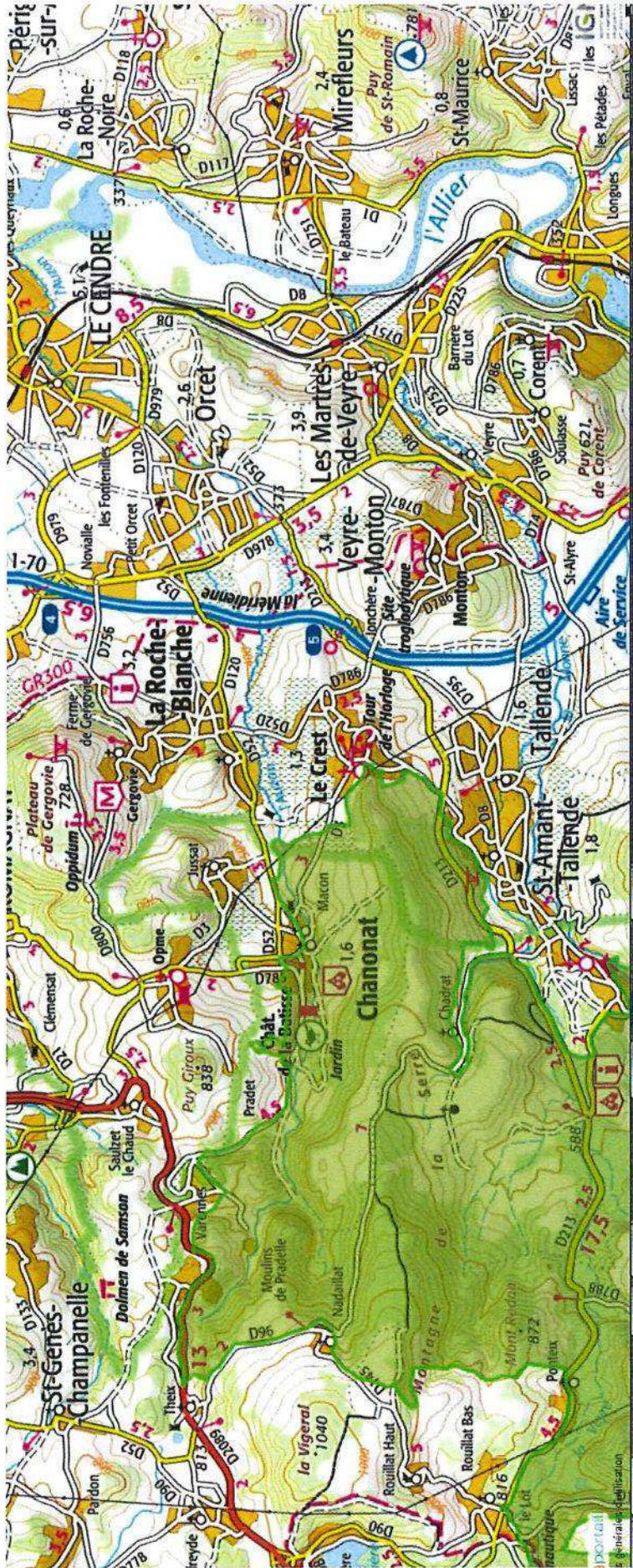
Localisation de la ZNIEFF de type 2 : CHAÎNE DES PUY



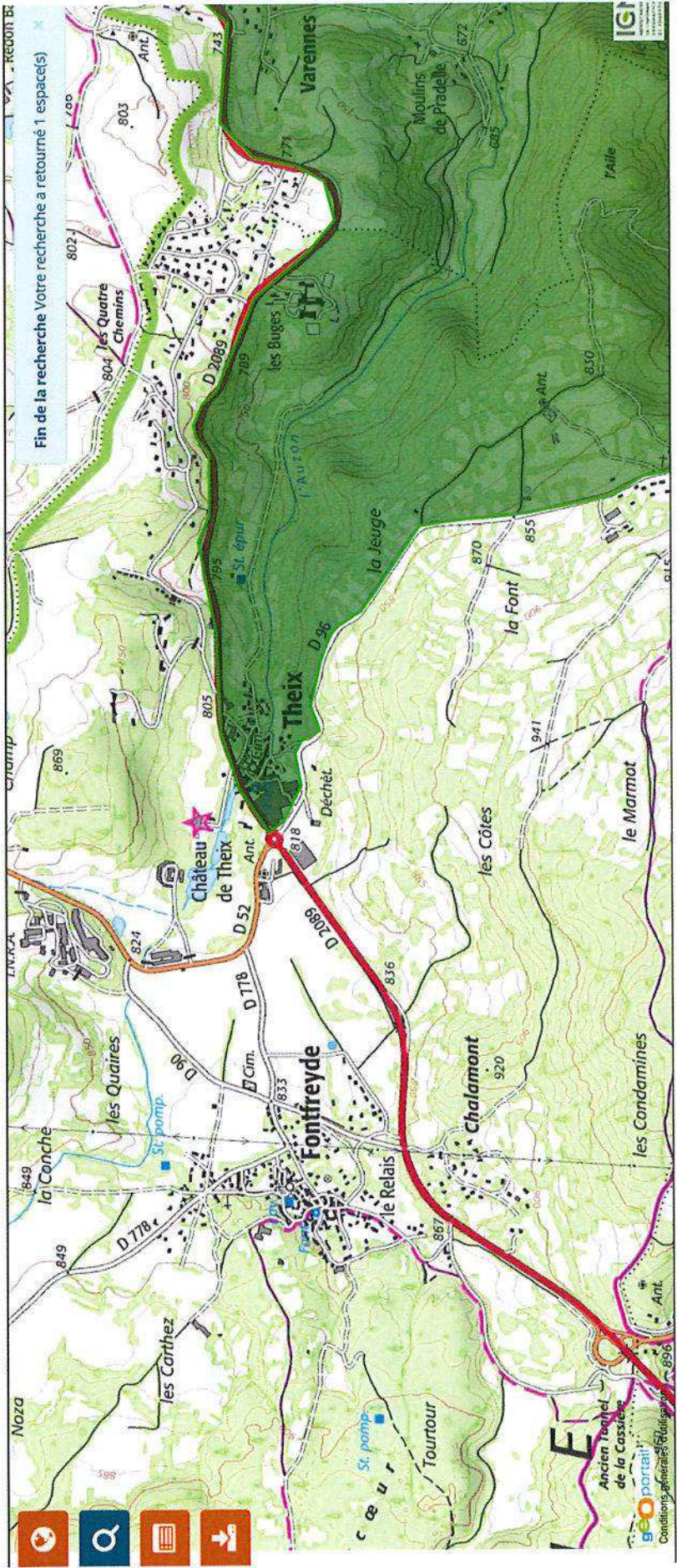
Localisation de la ZNIEFF de type 2 : COTEAUX DE LIMAGNE OCCIDENTALE



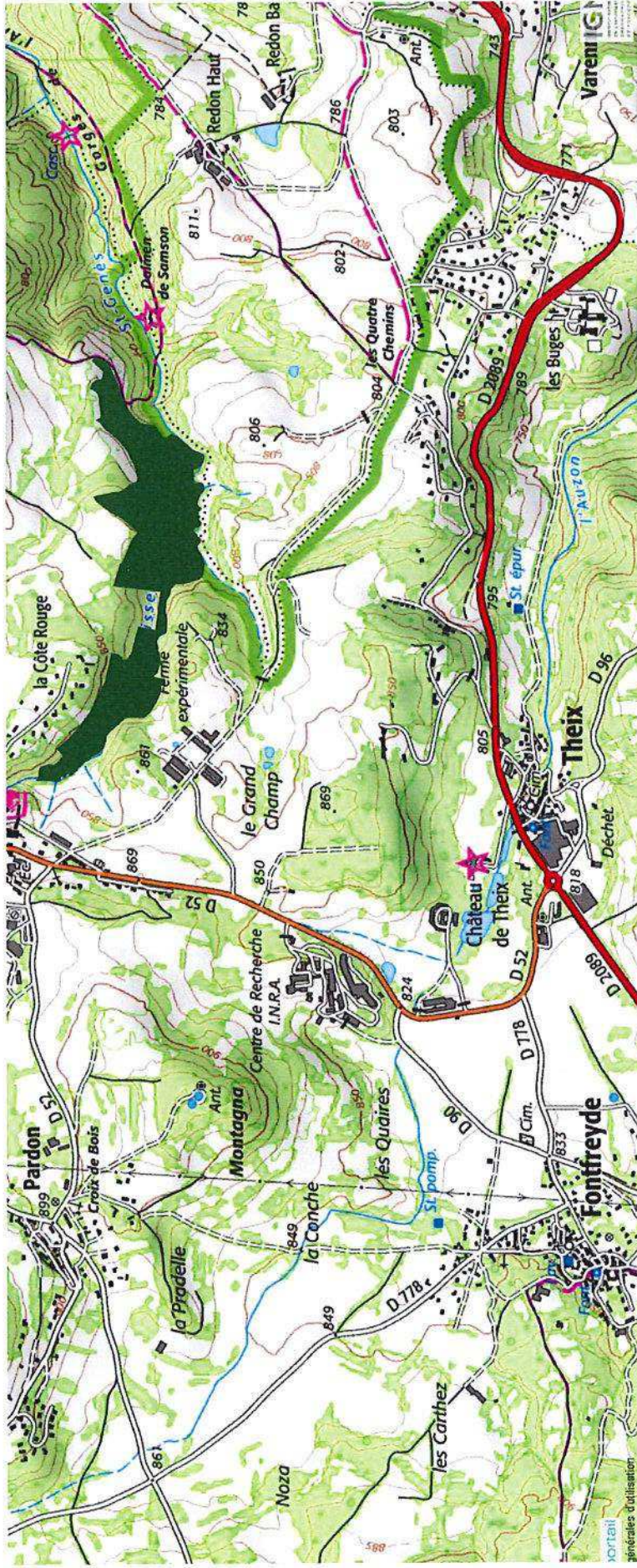
Localisation de la ZNIEFF de type 2 : PAYS COUPES



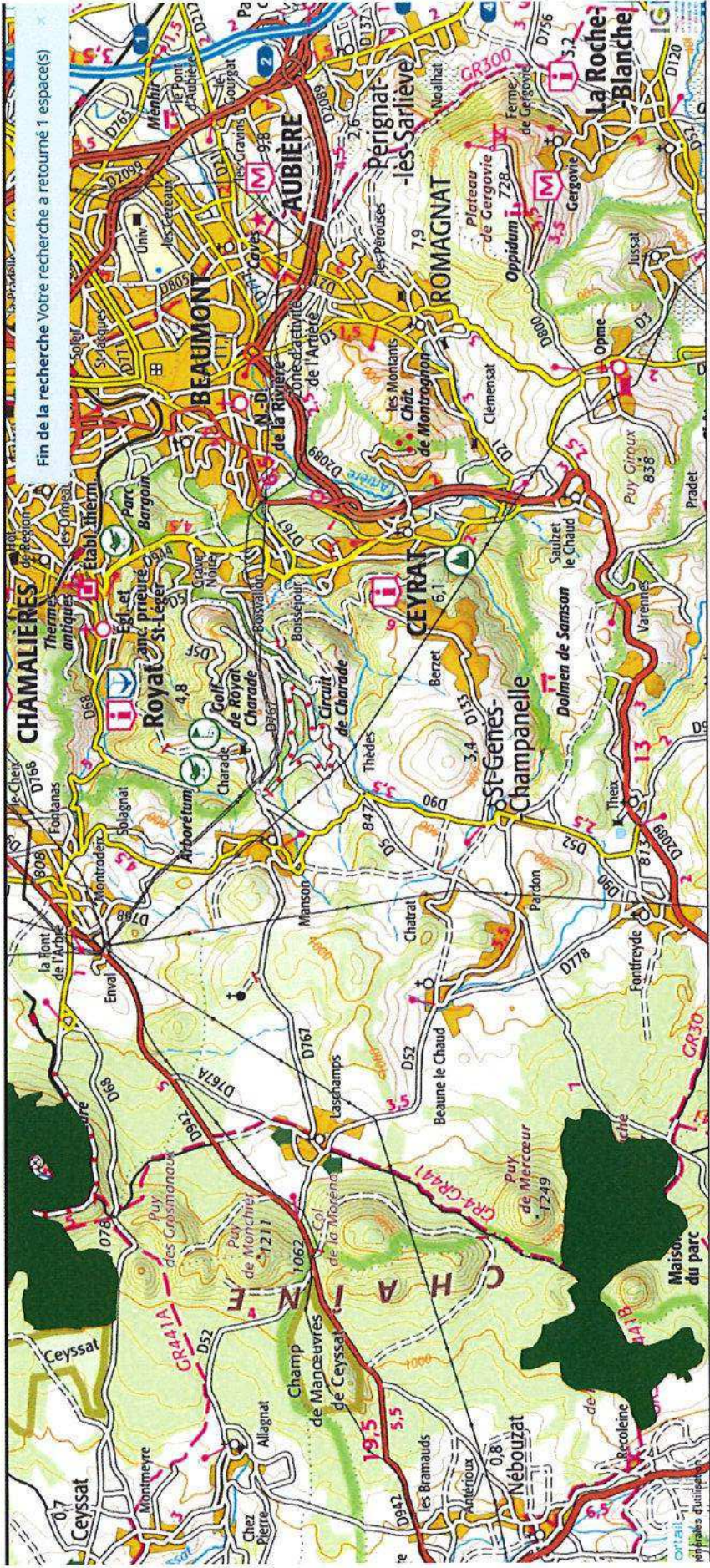
Localisation de la zone NATURA 2000 – PAYS DES COUZES (ZPS)



Localisation de la zone NATURA 2000 - VALLEES ET COTEAUX XERTHERMIQUES DES COUZES ET LIMAGNES (SIC)



Localisation de la zone NATURA 2000 – CHAÎNE DES PUY (SIC)





Date d'édition : 18/05/2018
<https://mnp.mnhn.fr/zone/znieff/830005516>



VALLEE DE L'AUZON (Identifiant national : 830005516)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00320004)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne, - 830005516, VALLEE DE L'AUZON. - INPN, SPN-MNHN Paris, 9P. <https://mnp.mnhn.fr/zone/znieff/830005516.pdf>

Région en charge de la zone : Auvergne
 Rédacteur(s) : Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne
 Centroïde calculé : 654909°-2077448°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 17/05/2011

Date actuelle d'avis CSRPN : 17/05/2011

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 22/11/2016

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	9
9. SOURCES	9



Date d'édition : 18/05/2018
<https://mnp.mnhn.fr/zone/znieff/830005516>

1. DESCRIPTION

Cette ZNIEFF est incluse dans la ZNIEFF de Type 2 :

- Id nat. : 830020589 - PAYS COUPES (Id reg. : 00320000)

1.1 Localisation administrative

- Département : Puy-de-Dôme
- Commune : Saint-Genès-Champanelle (INSEE : 63345)
- Commune : Chanonat (INSEE : 63084)

1.2 Superficie

300,41 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 0
 Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : 830020589 - PAYS COUPES (Type 2) (Id reg. : 00320000)

1.5 Commentaire général

La rivière Auzon et son petit affluent en rive droite venu de Nadaillat occupent deux vallées entaillées dans les granites du rebord occidental de la Limagne, qui se rejoignent au moulin de Flory. Les plateaux sommitaux environnants au sud et au centre sont recouverts d'une nappe de basalte, et la pédogenèse est fortement influencée par le colluvionnement de ces roches basiques. Il existe par ailleurs une petite langue basaltique au fond de la vallée de l'Auzon.

Cette géologie particulière et la topographie expliquent la prédominance de formations neutrophiles sur le site, en dehors de la partie nord plus purement granitique.

L'opposition entre les versants est assez forte, en liaison avec la topographie et les activités humaines anciennes ou actuelles, mais aussi avec les altitudes. Celles-ci avoisinent les 7m m et permettent au cortège de comporter à la fois des éléments thermophiles et des éléments montagnards.

Les versants nord, plus frais, sont occupés principalement par des forêts feuillues, dont l'état de maturité n'est pas très élevé, sans doute en relation avec des activités anciennes. On observe ainsi une dominance de frênaies-établières dans des stations forestières de chénales, et des chénales charnates en fond de vallée. Au sud-est de la zone, on rencontre une sapinière anciennement plantée, qui malgré l'altitude faible est de belle venue et abrite un fort contingent d'espèces neutrophiles.

Les abords immédiats de la rivière Auzon abritent des lambeaux d'Alno-Padion (habitat déterminant) : le développement de cette formation est un peu inhibé par la raideur des versants et localement par le pâturage (Moulin de Pradelle).

Les versants sud sont plus ouverts et thermophiles.

Le versant sud de l'Auzon abrite des pelouses initiales et secondaires sur granite, en mosaïque avec des rochers (milieu déterminant) : groupements saxicoles, Théro-Airon, et surtout Koeleriö-Phleion à Puisatille rouge (milieu déterminant). L'enfrichement par le Genêt à balai gagne le haut du versant, alors qu'on observe localement des lambeaux de lande à Callune. Le bas des versants est occupé par des prairies pâturées ou fauchées.

Le versant sud du ruisseau venu de Nadailiat est davantage influencé par la nappe de basalte sommitale, qui se présente sous forme d'orgue au sommet est, et porte par conséquent des pelouses plus fourmies (Mesobromion non calcare). Lorsque le granite affleure localement, on retrouve le Koeleriö-Phleion. Ce versant est assez envahi par Prunelliers et Genêts à balais, alors qu'une pinède de Pin sylvestre (claire, thermophile) occupe la partie est.

Sur le plan patrimonial, on note la présence de deux espèces végétales protégées: la Gagée jaune qui affecte les frênaies fraîches et le Lis martagon, bien représenté dans les chênâles-charmaies.

En liaison avec la diversité des milieux et l'aspect relativement sauvage, l'avifaune présente un grand intérêt avec le Hibou Grand-Duc (liste rouge régionale), la Pie-grèche grise, le Torcol fourmilier et la Huppe fourmilier (espèces en déclin), et l'Engoulevent d'Europe (espèce à surveiller).

Deux points noirs sont à noter: l'existence d'une décharge à l'est du cimetière de Nadailiat, et la présence d'une station d'épuration immédiatement au-dessus de la ZNIEFF et rejetant ses effluents dans l'Auzon, à 1 km de Thaix.

En conclusion, la zone possède un grand intérêt et de bonnes conditions de conservation bien que l'enfrichement soit à surveiller en versant sud.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Indéterminé
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Parc naturel régional

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Vallée
- Talweg
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé
- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Oiseaux - Mammifères - Floristique - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de régulation hydraulique 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Contraintes du milieu physique

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

la délimitation est fondée sur les espèces et habitats importants (notamment avifaune) et possède une unité fonctionnelle et topographique (vallées).

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs
aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Null	Faible	Moyen	Bon
------	--------	-------	-----

- Algues
- Amphibiens
- Autre Faunes
- Bryophytes
- Lichens
- Poissons
- Pteridophytes
- Reptiles
- Mollusques
- Crustacés
- Arachnides
- Myriapodes
- Odonates
- Orthoptères
- Lépidoptères
- Coléoptères
- Diptères
- Hyménoptères
- Autres ordres d'Hexapodes
- Hémiptères
- Ascomycètes
- Basidiomycètes
- Autres Fonges

Faible
- Mammifères
- Oiseaux
- Phanérogames

Moyen

Bon

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
E1.28 Pelouses calcaréo-siliceuses d'Europe centrale	34.34 Pelouses calcaréo-siliceuses de l'Europe centrale		Informateur : LPO Auvergne	10	2009

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
C2.21 Épiphithon et métaphithon	24.12 Zone à Truites		Informateur : LPO Auvergne	5	2009
C3.6 Berges nues ou à végétation clairsemée avec des sédiments meubles ou mobiles	24.3 Bancs de sable des rivières		Informateur : LPO Auvergne	3	2009
E3.4 Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses	31.8 Fourrés		Informateur : LPO Auvergne	14	2009
G1.A1 Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus betulus	37.2 Prairies humides eutrophes		Informateur : LPO Auvergne	14	2009
	44.1 Formations riveraines de Saules		Informateur : LPO Auvergne	5	2009
	41.2 Chênales-charmales		Informateur : LPO Auvergne	37	2009
I1.3 Terres arables à monocultures extensives	82.3 Culture extensive		Informateur : LPO Auvergne	5	2009

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
G1.21 Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux	44.3 Forêt de Frênes et d'Alnes des fleuves médio-européens		Informateur : LPO Auvergne	5	2009
H3.1 Falaises continentales siliceuses acides	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses		Informateur : LPO Auvergne	2	2009

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60731	<i>Mustela putorius Linnaeus, 1758</i>	<i>Putois d'Europe, Furet</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : RIOLS R.				2005
Oiseaux	3493	<i>Bubo bubo (Linnaeus, 1758)</i>	<i>Grand-duc d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2000
	3540	<i>Caprimulgus europaeus Linnaeus, 1758</i>	<i>Engoulevent d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DULPHY Jean-Pierre				1997
	3608	<i>Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)</i>	<i>Pic noir</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2000
	3595	<i>Jynx torquilla Linnaeus, 1758</i>	<i>Trocol fourmillier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DULPHY Jean-Pierre				2000
	3807	<i>Lanius collurio Linnaeus, 1758</i>	<i>Pie-grièche écorcheur</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2000
	3814	<i>Lanius excubitor Linnaeus, 1758</i>	<i>Pie-grièche grise</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DULPHY Jean-Pierre				2000
	2840	<i>Milvus migrans (Boddaert, 1783)</i>	<i>Milan noir</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2000
	2832	<i>Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)</i>	<i>Bondrée apivore</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2000
	3590	<i>Upupa epops Linnaeus, 1758</i>	<i>Huppe fasciée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DULPHY Jean-Pierre				2004

-7/ 10 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	99185	<i>Gagea lutea (L.) Ker Gawl., 1809</i>	<i>Gagée jaune, Gagée des bois, Étoile jaune, Ornithogale jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : POUVARET S.				2003 - 2007
	105989	<i>Lilium martagon L., 1753</i>	<i>Lis martagon, Lis de Catherine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : POUVARET S.	Fort			2005 - 2007

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Grouppe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60731	<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	2832	<i>Fernis epivovus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2840	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3493	<i>Bubo bubo</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3540	<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3590	<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3595	<i>Jynx torquilla</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3608	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3807	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3814	<i>Lanius excubitor</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	99185	<i>Gagea lutea</i> (L.) Ker Gawl., 1809	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
Angiospermes	105989	<i>Lilium martagon</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	A.R.B.R.E.E.	1994	Etude de la végétation au long du fuseau de la R.N. 89 : de Ceyrat à la chine des Puy (63) Faculté de Pharmacie, laboratoire d'écologie végétale et cellulaire, B.P. 38, 63001 Clermont cedex

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	DEJOU J., LOISEAU J.E.	1983	Observations sur les sols et la composition floristique des pelouses élabiles sur granite au sud-ouest de Clermont-Ferrand. Rev.Sc.Nat.d'Auvergne, 49, 31-54.
	DENIS C., LPO.	1992	Agriculture et surfaces des plateaux du Pays des Couzes. Analyse et proposition de gestion agro-écologique. Ligue pour la Protection des Oiseaux, Maîtrise C.E.G.N. - Université Paris VII 52 p.
	BILLY F.		
	Conservatoire Botanique National du Massif Central		
	DESMOLLES F., Fédération du Puy-de-Dôme pour la pêche et la protection du milieu aquatique		
Informateur	DULPHY Jean-Pierre		
	LPO Auvergne		
	PETETIN A.		
	POUVARET S.		
	ROLS R.		



Date d'édition : 16/03/2018
<https://mnp.mnhn.fr/zone/znieff/830005659>

Date d'édition : 16/03/2018
<https://mnp.mnhn.fr/zone/znieff/830005659>

GORGES DE CEYRAT (Identifiant national : 830005659)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00180034)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne, - 830005659, GORGES DE CEYRAT. - INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. <https://mnp.mnhn.fr/zone/znieff/830005659.pdf>

Région en charge de la zone : Auvergne
 Rédacteur(s) : Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne
 Centroïde calculé : 654931°-2080222°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 17/05/2011
 Date actuelle d'avis CSRPN : 17/05/2011
 Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
 Date de dernière diffusion INPN : 22/11/2016

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	8
9. SOURCES	8

1. DESCRIPTION

Cette ZNIEFF est incluse dans la ZNIEFF de Type 2 :

- Id nat. : 830007460 - COTEAUX DE LIMAGNE OCCIDENTALE (Id reg. : 00180000)

1.1 Localisation administrative

- Département : Puy-de-Dôme
- Commune : Saint-Genès-Champagnelle (INSEE : 63345)
- Commune : Ceyrat (INSEE : 63070)
- Commune : Romagnat (INSEE : 63307)

1.2 Superficie

244,82 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 0
 Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : 830007460 - COTEAUX DE LIMAGNE OCCIDENTALE (Type 2) (Id reg. : 00180000)

1.5 Commentaire général

Les gorges de Ceyrat correspondent à la vallée du Ruisseau de saint-Genès, entaillée dans le rebord oriental du plateau cristallin au sud-ouest de Clermont-Ferrand.

La formation originelle, une chénaie plutôt neutrophile, est encore bien représentée en versant sud, alors que le versant nord est actuellement occupé par des plantations résineuses déjà agées, notamment de Sapin. Des pinèdes de Pin sylvestre et des fourrés de Genêt à balais complètent les versants.

L'originalité de la Flore vient des milieux rocheux (milieux déterminants) et en particulier des falaises humides, liées au microclimat froid des gorges, qui abritent une grande diversité de mousses et lichens.

La flore comprend une espèce de fougère protégée, l'Asplenium du Forez, inféodée au falaises et rochers. Par ailleurs, la zone abrite le Lis martagon et l'Ophrys araignée, inféodée aux pelouses calcaires.

Parmi les oiseaux, on note une espèce en déclin liée aux milieux semi-ouverts, le Torcol fourmilier.

Deux espèces de la liste rouge régionale des papillons vivent sur site : Le Grand Sylvain, espèce forestière, et l'Azurée des Orphins, lié aux zones rocheuses.

Tout proche de Clermont-Ferrand, le site est fréquenté pour la promenade et l'escalade dans sa partie aval.

Il constitue actuellement un site de grand intérêt, par ses roches humides d'une part, et du fait de son rôle de refuge dans un contexte de forte pression urbaine d'autre part.

Une importante population d'Ecrevisses à pieds blancs est présente en amont de la ZNIEFF.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Indéterminé
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)
- Parc naturel régional

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Elevage
- Tourisme et loisirs

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu
- Gorge, ravin

Commentaire sur la géomorphologie

Il faut inclure également le code 63 (Falaise continentale).

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Oiseaux - Autre Faune (préciser) - Floristique - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Contraintes du milieu physique

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation, fondée d'abord sur les espèces et milieux les plus intéressants tient compte de la fonctionnalité de l'unité topographique valléenne.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Null Faible Moyen Bon

- Algues
- Amphibiens
- Bryophytes
- Lichens
- Mammifères
- Poissons
- Ptéridophytes
- Reptiles
- Mollusques
- Crustacés
- Arachnides
- Myriapodes
- Odonates
- Orthoptères
- Lépidoptères
- Coléoptères
- Diptères
- Hyménoptères
- Autres ordres d'Hexapodes
- Hémiptères
- Ascomycètes
- Basidiomycètes
- Autres Fonges

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
G1.21 Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux	44.3				2006
E1.28 Pelouses calcico-siliceuses d'Europe centrale	34.34				2006

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
F3.11 Fourrés médio-européens sur sols riches	31.81				2006

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
G5.61 Prébois caducifoliés	31.8D Recrûs forestiers caducifoliés				2006
E2.1 Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	38.1 Pâturages mésophiles				2006
G3.F Plantations très artificielles de conifères	83.31 Plantations de conifères				2006
	37.21 Prairies humides atlantiques et subatlantiques				2006
G5.1 Alignements d'arbres	84.1 Alignements d'arbres				2006
G1.A1 Boisements sur sols eutroques et mésotroques à Quercus, Fraxinus et Carpinus betulus	41.2 Chênaies-charmaies				2006
E2.61 Prairies améliorées sèches ou humides	81.1 Prairies sèches améliorées				2006

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

(*) : Donnée indicatrice issue du programme CHANE, cartographie réalisée sur un périmètre Natura 2000 différent de celui de la ZNIEFF (pas de donnée pourcentage de surface)

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Crustacés	18437	<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Écrevisse à pieds blancs (L.), Écrevisse à pattes blanches (L.), Écrevisse pallipède (L.)	Reproduction indéterminée	Informateur : BOILE P., MARTIN J.N., MESTAS M., SEGAUD P., DESMOLLES F.	Fort		162	2000 - 2002
Oiseaux	3493	<i>Bubo bubo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand-duc d'Europe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2005
	3608	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2005
	2840	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Milan noir	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2005
Phanérogames	105889	<i>Lilium martagon</i> L., 1753	Lis martagon, Lis de Catherine	Reproduction certaine ou probable	Informateur : COCHARD H.				2002
	110345	<i>Ophrys aranifera</i> Huds., 1778	Ophrys araignée, Oiseau-coquet	Reproduction certaine ou probable	Informateur : COCHARD H.				2002

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupes	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Crustacés	18437	<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Protection des espèces autochtones sur le territoire français métropolitain (lien)
	2840	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux	3493	<i>Bubo bubo</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3608	<i>Dryocopus major</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Angiospermes	105989	<i>Lilium maragon</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	A.R.B.R.E.E.	1994	Etude de la végétation au long du fuseau de la R.N. 89 : de Ceyrat à la chaine des Puyjs (63) Faculté de Pharmacie, laboratoire d'écologie végétale et cellulaire, B.P. 38, 63001 Clermont cedex
	C.H.A.N.E.S	2006	Cartographie des Habitats Naturels et des Espèces. DIREN Auvergne.
	DEJOU J., LOISEAU J.E.	1983	Observations sur les sols et la composition floristique des pelouses établies sur granite au sud-ouest de Clermont-Ferrand. Rev.Sc.Nat.d'Auvergne, 49,31-54.
	DESMOLLES F.	2002	Suivi des populations d'Ecrevisses à pieds blancs <i>Austropotamobius pallipes pallipes</i> (Lereboullet, 1858). Au sein des principaux cours d'eau du site Vallées et Coteaux xéromérique des Couzes et Limagnes (Site Natura 2000 n°24).Fédération du Puy de Dôme p
	PEDON J.	1922	Comptes-rendus des excursions botaniques : 26 mars (Gorges de Ceyrat), 14 mai (Chanat, Puy des Gouttes et Puy Chopine), 5 juin (Murois, le Chambon, Vallée de Chaudesfour).Bull de la SHNA,2,12-20.
Informateur	BOILE P., MARTIN J.N., MESTAS M., SEGAUD P., DESMOLLES F.		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	COCHARD H.		
	Conservatoire Botanique National du Massif Central		
	Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne		
	DULPHY Jean-Pierre		
	FAÏN J.		
	LPO Auvergne		

MONT REDON

(Identifiant national : 830020002)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00320003)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne, - 830020002, MONT REDON. - INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. <https://nprn.mnhn.fr/zone/znieff/830020002.pdf>

Région en charge de la zone : Auvergne
Rédacteur(s) : Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne
Centre/ïde calculé : 6553'18"-2074'779"

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 17/05/2011

Date actuelle d'avis CSRPN : 17/05/2011

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 22/11/2016

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	8
9. SOURCES	8

1. DESCRIPTION

Cette ZNIEFF est incluse dans la ZNIEFF de Type 2 :

- Id nat. : 830020589 - PAYS COUPES (Id reg. : 00320000)

1.1 Localisation administrative

- Département : Puy-de-Dôme
- Commune : Saint-Saturnin (INSEE : 63396)
- Commune : Saint-Genès-Champagnelle (INSEE : 63345)
- Commune : Ayzat (INSEE : 63026)

1.2 Superficie

654,08 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 0

Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : 830020589 - PAYS COUPES (Type 2) (Id reg. : 00320000)

1.5 Commentaire général

Cet espace diversifié prenant place sur des substrats principalement volcaniques comprend le Mont Redon et les contreforts sud de la montagne de la Serre.

Le site comporte des forêts anciennes ou de reconstitution, des friches (fourrés à Genêt ou à Prunellier), des petits vallons frais, et des zones rupestres au bord des corniches basaltiques (habitat déterminant).

Les forêts les plus matures sont des chênaies pédonculées neutrophiles, alors qu'une surface importante est occupée par des bois plus récents (feuillus divers de @ Frêne et Tremble). On observe également quelques bois de Pin sylvestre.

Les milieux herbacés sont représentés par des pelouses sèches silicoles pâturées par des ovins et par des pelouses du Mesobromion non calcaire sur les parties basaltiques, souvent en cours d'enfrichement.

La flore comporte une espèce protégée, le Lis martagon.

L'intérêt de la zone réside surtout dans la diversité des biotopes, qui entraîne une grande richesse ornithologique.

L'avifaune comprend ainsi 3 espèces de la liste rouge régionale : le Circaète Jean-le-Blanc, le Gubernouche noir, et le Pic cendré.

On note également la Pie-grièche grise, le Torcol fourmilier, la Caille des blés et la Huppe fasciée (espèces en déclin), ainsi que le Faucon crécerelle et l'Engoulevent d'Europe (espèces à surveiller). Ce sont ainsi des espèces de milieux semi-ouverts qui dominent.

Le site du Mont Redon, dont le paysage est en cours d'évolution, offre actuellement une bonne diversité de milieu et un fort intérêt ornithologique.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Indéterminé
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Parc naturel régional

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Chasse
- Circulation routière ou autoroutière

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Vallée
- Colline
- Affleurement rocheux
- Versant de faible pente

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Oiseaux - Mammifères 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Contraintes du milieu physique

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation recouvre la mosaïque de milieux responsable de l'intérêt avifaunistique (Mont Redon et versant sud de la Montagne de la Serre) et possède également une unité fonctionnelle et topographique.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulla Faible Moyen Bon

- Algues
- Amphibiens
- Autre Faunes
- Bryophytes
- Lichens
- Phanérogames
- Poissons
- Ptéridophytes
- Reptiles
- Mollusques
- Crustacés
- Arachnides
- Myriapodes
- Odonates
- Orthoptères
- Lépidoptères
- Coléoptères
- Diptères
- Hyménoptères
- Autres ordres d'Hexapodes
- Hémiptères
- Ascomycètes
- Basidiomycètes
- Autres Fonges

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
H3.1 Fajaises continentales siliceuses acides	62.2 Végétation des fajaises continentales siliceuses		Informateur : LPO Auvergne	2	2009
E1.28 Pelouses calcaréo-siliceuses d'Europe centrale	34.34 Pelouses calcaréo-siliceuses de l'Europe centrale		Informateur : LPO Auvergne	5	2009

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
E2.1 Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	31.8 Fourrés		Informateur : LPO Auvergne	20	2009
	36.1 Pâturages mésophiles		Informateur : LPO Auvergne	8	2009

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
X07 Cultures intensives parsemées de bandes de végétation naturelle et/ou semi-naturelle	82.2 Cultures avec marges de végétation spontanée		Informateur : LPO Auvergne	13	2009
E5.2 Ourlets forestiers thermophiles	34.4 Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles		Informateur : LPO Auvergne	4	2009
G1.D4 Vergers d'arbres fruitiers	83.15 Vergers		Informateur : LPO Auvergne	2	2009
G1.A1 Boisements sur sols eutrophiés et mésotrophiés à Quercus, Fraxinus et Carpinus betulus	41.2 Chênaies-charmaies		Informateur : LPO Auvergne	45	2009

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats
aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe, Loutre commune, Loutre	Reproduction indéterminée	Informateur : BOUCHARDY C., BOULADE Y.				1996 - 1997
Oiseaux	2873	<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2001
	3807	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2001
	3670	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2001
	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2001
	3590	<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	Huppe fasciée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2001

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupes	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces de vertébrés protégés menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (lien)
	2632	<i>Fernis sylvorus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	2873	<i>Circus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux	3590	<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3670	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3807	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	BOUCHARDY C., BOULADE Y.	1997	Répartition de la Loure en Auvergne - Evaluation au niveau régional de l'importance relative des sites à loutres susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire au titre de la directive européenne dite "Habitats" Direction Régionale de l'Environnement
	DEJOU J., LOISEAU J.E.	1983	Observations sur les sols et la composition floristique des pelouses établies sur granite au sud-ouest de Clermont-Ferrand. Rev.Sc.Nat.d'Auvergne, 49,31-54.
	DENIS C., LPO.	1992	Agriculture et avifaune des plateaux du Pays des Couzes. Analyse et proposition de gestion agro-écologique. Ligue pour la Protection des Oiseaux, Maitrise C.E.G.N. - Université Paris VII 52 p.
Informateur	BOUCHARDY C., BOULADE Y. Conservatoire Botanique National du Massif Central		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	DULPHY Jean-Pierre		
	LE PORTAL		
	LPO Auvergne		
	PETITIN A.		



PUYS DE LA VACHE ET LASSOLAS ET CHEIRES (Identifiant national : 830000997)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00140003)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne, - 830000997, PUY DE LA VACHE ET LASSOLAS ET CHEIRES.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 12P. <https://npn.mnhn.fr/zone/znieff/830000997.pdf>

Région en charge de la zone : Auvergne
Rédacteur(s) : Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne
Centre/rode calculé : 649719°-2077052°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 17/05/2011

Date actuelle d'avis CSRPN : 17/05/2011

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 22/11/2016

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	11
9. SOURCES	12

1. DESCRIPTION

Cette ZNIEFF est incluse dans la ZNIEFF de Type 2 :

- Id nat. : 830007456 - CHAINE DES PUY (Id reg. : 00140000)

1.1 Localisation administrative

- Département : Puy-de-Dôme
- Commune : Saint-Genès-Champagnelle (INSEE : 63345)
- Commune : Aydat (INSEE : 63026)

1.2 Superficie

1140,27 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 0
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : 830007456 - CHAINE DES PUY (Type 2) (Id reg. : 00140000)

1.5 Commentaire général

Paysage volcanique unique en Europe, les Puy de la Vache et de Lassolas sont constitués par deux cônes stromboliens égueulés, en forme de croissant. La partie manquante du cône a été emmenée par des coulées de laves sur environ 5 km et constitue la cheire d'Aydat, surface chaotique et très filtrante.

Le sommet des puy et certains versants constitués de pouzzolanes sont encore dénudés en grande partie et abritent des éboulis du Galeopsis segetum (site volcanique, habitat déterminant).

On rencontre sur certains versants des pelouses pâturées par des ovins relevant de l'association à Brachypode penné et Oeillet de Montpellier (habitat déterminant inclus dans le Mesobromion non calcaire). Des fourrés, corylaies, feuillus divers et pinèdes de Pin sylvestre colonisent une partie des versants.

On observe également des hêtraies neutrophiles (notamment en versant sud du Puy de la Mey), dont une partie relève de la hêtraie à Scille lis-jacinthe (habitat déterminant). On note aussi des lambeaux de lande à Caillune, notamment au pied des Puy.

La cheire quant à elle est essentiellement occupée par des feuillus divers et Pins sylvestres, ainsi que par une hêtraie-sapinière neutrophile à proximité du lac d'Aydat.

Les zones dénudées des Puy abritent une espèce végétale endémique française de l'auvergne, la Lunetière de Lamotte. Le site comprend 3 autres espèces protégées : la Véronique en épi, la Carline à feuilles d'Acanthe, et le Lis maragon.

L'avifaune comprend la Chouette de Tengmalim (liste rouge régionale), espèce des massifs forestiers montagnards pour laquelle la chaîne des Puys abrite une partie importante des effectifs régionaux.

La Vipère péliade (liste rouge régionale) est également présente.

L'entomofaune comprend le Grand sylvain, espèce de la liste rouge régionale liée aux forêts et à la présence du tremble.

Ce site constitue un élément majeur de la chaîne des Puys.

Intégrer au texte les espèces suivantes : Anemone ranunculoides et Lilium martagon

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Indéterminé
- Site inscrit selon la loi de 1930
- Site classé selon la loi de 1930
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)
- Parc naturel régional

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Elevage

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Colline
- Plateau
- Cône
- Coulée de lave

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Poissons - Reptiles - Oiseaux - Mammifères - Insectes - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager - Géologique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Contraintes du milieu physique

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation englobe les Puys de la Vache et de Lassolas (et le Puy de Mey attenant) et leur cheire (unité topographique) (critères milieux, espèces, topographie, fonctionnalité).

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Null Faible Moyen Bon

- Algues
- Amphibiens
- Autre Faunes
- Bryophytes
- Lichens
- Mollusques
- Crustacés
- Arachnides
- Myriapodes
- Lépidoptères
- Diptères
- Hyménoptères
- Autres ordres d'Hexapodes
- Hémiptères
- Ascomycètes
- Basidiomycètes
- Autres Fonges

- Mammifères
- Oiseaux
- Phanérogames
- Poissons
- Ptéridophytes
- Reptiles
- Odonates
- Orthoptères
- Coléoptères

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
H2.32 Éboulis siliceux médio-européens des hautes terres	61.12 Éboulis siliceux des montagnes nordiques				2006
E1.28 Pelouses calcaréo-siliceuses d'Europe centrale	34.34 Pelouses calcaréo-siliceuses de l'Europe centrale				2006
E1.26 Pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques	34.32 Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides				2006
F4.22 Landes subatlantiques à Calluna et Genista	31.22 Landes subatlantiques à Genêt et Callune				2006
E2.2 Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	39.2 Prairies de fauche de basse altitude				2006

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
F3.17 Fourrés à Corylus	31.8C Fourrés de Noisetiers				2006

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
G3.42 Pinèdes à Pinus sylvestris médio-européennes	42.52 Forêts de Pinus sylvestris médio-européennes				2006
G3.1F Pessières de Picea abies extrazonales	42.25 Pessières extrazonales				2006
G1.63 Hétraies neutrophiles médio-européennes	41.13 Hétraies neutrophiles				2006
E1.9 Pelouses ouvertes, sèches, acides et neutres non-méditerranéennes, y compris les formations duraires continentales	35.2 Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes				2006
G3.F Plantations très artificielles de conifères	83.31 Plantations de conifères				2006
G1.6 Hétraies	41.1 Hétraies				2006

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

(*) : Donnée indicatrice issue du programme CHANE, cartographie réalisée sur un périmètre Natura 2000 différent de celui de la ZNIEFF (pas de donnée pourcentage de surface)

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Coléoptères	8518	<i>Nebria rubripes</i> Audinet-Serville, 1821		Reproduction indéterminée	Informateur : CALMONT B.				2000
Mammifères	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe, Loutre commune, Loutre	Reproduction indéterminée	Informateur : BROSSE F., Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne				1996 - 2006
	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Murin à oreilles échancrées, Vespertillon à oreilles échancrées	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Chauve-Souris Auvergne				2000
	60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer, Vespertillon de Natterer	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Chauve-Souris Auvergne			1	2005
	60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Chauve-Souris Auvergne			1	2005
Odonates	65085	<i>Calopteryx virgo meridionalis</i> Selys, 1873	Caloptéryx vierge méridional, Caloptéryx méridional	Reproduction indéterminée	Informateur : BRONNEC F.				2004
	65095	<i>Calopteryx xanthostoma</i> (Charpentier, 1825)	Caloptéryx occitan	Reproduction indéterminée	Informateur : TOUZET F.				1999
Oiseaux	3533	<i>Aegolius funereus</i> (Linnaeus, 1758)	Nyctale de Tengmalm, Chouette de Tengmalm	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : P.FREYDIER DUBREUIL				2004
	3540	<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Engoulevent d'Europe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2003

-7/ 12 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	Pigeon colombin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2000
	3608	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2003
	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2003
	2561	<i>Scolopax scolopax</i>	Bécasse des bois	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2000
Orthoptères	65721	<i>Metrioptera bicolor</i> (Philippi, 1830)	Declicelle bicolor	Reproduction indéterminée	Informateur : BOITIER E.				2000 - 2005
	65718	<i>Metrioptera brachyptera</i> (Linnaeus, 1761)	Declicelle des bruyères	Reproduction indéterminée	Informateur : BOITIER E.				2000 - 2005
	66196	<i>Oedipoda germanica</i> (Latreille, 1804)	OEdipode rouge, Criquet à ailes rouges, Criquet rubané, Criquet rouge, Oedipode germanique	Reproduction indéterminée	Informateur : BOITIER E.				2000 - 2005
	66102	<i>Stenobothrus nigromaculatus</i> (Herrich-Schäffer, 1840)	Sténobothre bourdonneur, Criquet bourdonneur	Reproduction indéterminée	Informateur : BOITIER E.				2000 - 2005
Phanérogames	82656	<i>Anemone ranunculoides</i> L., 1753	Anémone fausse-renoncule	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PETETIN A., SULMONT E.				2000
	83152	<i>Apera interrupta</i> (L.) P.Beauv., 1812	Agrostis interrompu, Agrostis à panicule interrompue	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUGEL E.				2005

-8/ 12 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	86047	<i>Biscutella lamottei</i> Jord., 1864	Lunetière de Lamotte	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUGEL E.				2005
	105989	<i>Lilium martagon</i> L., 1753	Lis martagon, Lis de Catherine	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUGEL E.				2005
	113986	<i>Plantago uniflora</i> L., 1753	Littorelle à une fleur, Littorelle des étangs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LAMAISON J.L.				2006
Poissons	67606	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	Brochet	Reproduction indéterminée	Informateur : ASCONIT				2005
Pléridophytes	115061	<i>Polystichum lonchitis</i> (L.) Roth, 1799	Polystich lonchyte, Polystich en fer de lance	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUDRIE M., LAMAISON J.L.				1996
Reptiles	78141	<i>Vipera berus</i> (Linnaeus, 1758)	Vipère péliade	Reproduction indéterminée	Bibliographie : P.FREYDIER DUBREUIL				2004

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60372	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Passage, migration	Informateur : Chauve-Souris Auvergne				2000
				Reproduction indéterminée	Informateur : Chauve-Souris Auvergne				2000
	60438	<i>Myotis volgensis</i>	Murin de Daubenton	Passage, migration	Informateur : Chauve-Souris Auvergne				2000
				Reproduction indéterminée	Informateur : Chauve-Souris Auvergne				2000
	60483	<i>Pipistrellus flavescens</i>	Pipistrelle commune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Chauve-Souris Auvergne				2000

-9/ 12 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4274	<i>Molucilla sibilatrix</i> Bechstein, 1793	Pouillot siffleur	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2000
	4363	<i>Parus cristatus</i> Linnaeus, 1758	Mésange huppée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2000
	4359	<i>Parus montanus rhenanus</i> Kleinschmidt, 1910		Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2003
	4622	<i>Pyrrhula pyrrhula coccinea</i> (Gmelin, 1789)	Bouvreuil pivoine	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2000
	3518	<i>Strix aluco</i> Linnaeus, 1758	Chouette hulotte	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2000

-10/ 12 -

7.3 Espèces à statut réglementé

Code Espèce (CD_NOM)	Statut de détermination	Réglementation
60313	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) <i>(lien)</i> Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection <i>(lien)</i>
60400	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) <i>(lien)</i>
60408	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) <i>(lien)</i> Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection <i>(lien)</i>
60630	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) <i>(lien)</i> Liste des espèces de vertébrés protégés menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département <i>(lien)</i> Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection <i>(lien)</i>
2632	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) <i>(lien)</i> Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection <i>(lien)</i>
3422	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée <i>(lien)</i> Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national <i>(lien)</i>
3518	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection <i>(lien)</i>
3533	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) <i>(lien)</i> Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection <i>(lien)</i>
3540	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) <i>(lien)</i> Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection <i>(lien)</i>
3608	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) <i>(lien)</i> Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection <i>(lien)</i>
67606	Déterminante	Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national <i>(lien)</i>
78141	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection <i>(lien)</i>
105989	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire <i>(lien)</i>

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	P. FREYDIER DUBREUIL	2004	Projet d'animation territoriale agroenvironnemental - OTAE de la vallée de l'Auzon - Evaluation environnementale, Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, 19 p.
	ASCONIT		
	BOITIER E.		
	BOUDRIE M., LAMAISON J.L.		
	BRONNEC F.		
	BROSSE F., Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne		
	BRUGEL E.		
	CALMONT B.		
	Chauve-Souris Auvergne LAMAISON J.L.		
	LPO Auvergne		
Informateur	PETITIN A., SULMONT E.		
	TOUZET F.		



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR8312011 - Pays des Couzes

1. IDENTIFICATION DU SITE.....	1
2. LOCALISATION DU SITE.....	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES.....	5
4. DESCRIPTION DU SITE.....	12
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE.....	14
6. GESTION DU SITE.....	14

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type A (ZPS) **FR8312011** 1.2 Code du site **Pays des Couzes** 1.3 Appellation du site
 1.4 Date de compilation 30/11/2005 1.5 Date d'actualisation 12/09/2017

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Auvergne	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgain@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 06/04/2006

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 3,08306°

Latitude : 45,51889°

2.2 Superficie totale 51756 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
83	Auvergne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
63	Puy-de-Dôme	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
63005	ANTOINGT
63006	ANZAT-LE-LUGUET
63007	APCHAT
63009	ARDES
63017	AUGNAT
63026	AYDAT
63038	BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE
63046	BOUDES
63074	CHALLUS
63077	CHAMBON-SUR-LAC
63080	CHAMPEIX
63084	CHANONAT
63087	CHAPELLE-MARCOUSSE (LA)
63097	CHASSAGNE
63109	CHIDRAC
63111	CLEMENSAT
63114	COLLANGES



63122	COURGOUL
63123	COURNOLS
63126	CREST (LE)
63127	CRESTE
63134	DAUZAT-SUR-VODABLE
63172	GRANDEYROLLES
63199	LUDESSE
63202	MADRIAT
63209	MAREUGHEOL
63220	MAZOIRES
63234	MONTAIGUT-LE-BLANC
63242	MORLAT
63247	MUROL
63250	NESCHERS
63259	OLLOIX
63282	PLAUZAT
63299	RENTIERES
63303	ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND
63313	SAINTE-ALYRE-ES-MONTAGNE
63315	SAINTE-AMANT-TALLENDE
63330	SAINTE-CIRGUES-SUR-COUZE
63335	SAINTE-DIERY
63342	SAINTE-FLORET
63345	SAINTE-GENES-CHAMPANELLE
63356	SAINTE-GERVAZY
63357	SAINTE-HERENT
63380	SAINTE-NECTAIRE
63383	SAINTE-PIERRE-COLAMINE
63395	SAINTE-SANDOUX
63396	SAINTE-SATURNIN
63401	SAINTE-VICTOR-LA-RIVIERE
63403	SAINTE-VINCENT
63409	SAURIER
63422	SOLIGNAT
63429	TERNANT-LES-EAUX

63435	TOURZEL-RONZIERES
63440	VALBELEIX
63449	VERNET-SAINTE-MARGUERITE (LE)
63452	VERRIERES
63456	VICHIEL
63458	VILLENEUVE
63466	VODABLE

2.7 Région(s) biogéographique(s)
 Continentale (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- Superficie relative : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- Conservation : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- Évaluation globale : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A338	<i>Lanius collurio</i>	r	500	500	p	P	M	C	B	C	B
B	A338	<i>Lanius collurio</i>	c			i	P	M	C	B	C	B
B	A379	<i>Emberiza hortulana</i>	r	10	15	p	P	M	D			
B	A379	<i>Emberiza hortulana</i>	c			i	P	M	D			
B	A391	<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>	c			i	P	M	C	B	C	B
B	A604	<i>Larus michahellis</i>	c			i	P	M	D			
B	A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	r			i	P	M	D			
B	A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	c			i	P	M	D			
B	A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	c			i	P	M	D			

- 5/15 -



B	A028	<i>Ardea cinerea</i>	w			i	P	M	C	B	B	B
B	A028	<i>Ardea cinerea</i>	r			i	P	M	C	B	B	B
B	A028	<i>Ardea cinerea</i>	c			i	P	M	C	B	B	B
B	A029	<i>Ardea purpurea</i>	c			i	P	M	D			
B	A030	<i>Ciconia nigra</i>	c			i	P	M	D			
B	A031	<i>Ciconia ciconia</i>	c			i	P	M	D			
B	A043	<i>Anser anser</i>	c			i	P	M	D			
B	A050	<i>Anas penelope</i>	c			i	P	M	D			
B	A052	<i>Anas crecca</i>	c			i	P	M	D			
B	A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	w			i	P	M	D			
B	A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	r			i	P	M	D			
B	A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	c			i	P	M	D			
B	A054	<i>Anas acuta</i>	c			i	P	M	D			
B	A055	<i>Anas querquedula</i>	c			i	P	M	D			
B	A056	<i>Anas clypeata</i>	c			i	P	M	D			
B	A072	<i>Pernis apivorus</i>	r	30	50	p	P	M	C	B	C	B
B	A072	<i>Pernis apivorus</i>	c			i	P	M	C	B	C	B
B	A073	<i>Milvus migrans</i>	r	30	60	p	P	M	C	B	C	B
B	A073	<i>Milvus migrans</i>	c			i	P	M	C	B	C	B
B	A074	<i>Milvus milvus</i>	w			i	P	M	C	B	C	B
B	A074	<i>Milvus milvus</i>	r	25	40	p	P	M	C	B	C	B
B	A074	<i>Milvus milvus</i>	c			i	P	M	C	B	C	B
B	A078	<i>Gyps fulvus</i>	c			i	P	M	D			

- 6/15 -



B	A080	<i>Circaetus gallicus</i>	r	20	25	p	P	M	C	B	C	B
B	A080	<i>Circaetus gallicus</i>	c			i	P	M	C	B	C	B
B	A081	<i>Circus aeruginosus</i>	c			i	P	M	D			
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>	w			i	P	M	C	B	C	B
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>	r	1	5	p	P	M	C	B	C	B
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>	c			i	P	M	C	B	C	B
B	A084	<i>Circus pygargus</i>	r	5	10	p	P	M	D			
B	A084	<i>Circus pygargus</i>	c			i	P	M	D			
B	A092	<i>Hieraaetus pennatus</i>	r	3	5	p	P	M	C	B	C	B
B	A092	<i>Hieraaetus pennatus</i>	c			i	P	M	C	B	C	B
B	A094	<i>Pandion haliaetus</i>	c			i	P	M	D			
B	A098	<i>Falco columbarius</i>	c			i	P	M	D			
B	A103	<i>Falco peregrinus</i>	w			i	P	M	C	B	C	B
B	A103	<i>Falco peregrinus</i>	r	1	2	p	P	M	C	B	C	B
B	A103	<i>Falco peregrinus</i>	c			i	P	M	C	B	C	B
B	A118	<i>Rallus aquaticus</i>	c			i	P	M	D			
B	A119	<i>Porzana porzana</i>	r			i	P	M	D			
B	A119	<i>Porzana porzana</i>	c			i	P	M	D			
B	A123	<i>Gallinula chloropus</i>	w			i	P	M	C	B	C	B
B	A123	<i>Gallinula chloropus</i>	r			p	P	M	C	B	C	B
B	A123	<i>Gallinula chloropus</i>	c			i	P	M	C	B	C	B
B	A127	<i>Grus grus</i>	c			i	P	M	D			
B	A133	<i>Burhinus oediconemus</i>	r			p	P	M	D			



B	A133	<i>Burhinus oediconemus</i>	c			i	P	M	D			
B	A136	<i>Charadrius dublus</i>	c			i	P	M	D			
B	A137	<i>Charadrius hiaticula</i>	c			i	P	M	D			
B	A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	c			i	P	M	D			
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	w			i	P	M	C	B	C	B
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	r			p	P	M	C	B	C	B
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	c			i	P	M	C	B	C	B
B	A144	<i>Calidris alba</i>	c			i	P	M	D			
B	A145	<i>Calidris minuta</i>	c			i	P	M	D			
B	A146	<i>Calidris temminckii</i>	c			i	P	M	D			
B	A151	<i>Philomachus pugnax</i>	c			i	P	M	D			
B	A152	<i>Lymnocyptes minimus</i>	c			i	P	M	D			
B	A153	<i>Gallinago gallinago</i>	w			i	P	M	D			
B	A153	<i>Gallinago gallinago</i>	c			i	P	M	D			
B	A155	<i>Scolopax rusticola</i>	w			i	P	M	D			
B	A155	<i>Scolopax rusticola</i>	r			p	P	M	D			
B	A155	<i>Scolopax rusticola</i>	c			i	P	M	D			
B	A156	<i>Limosa limosa</i>	c			i	P	M	D			
B	A161	<i>Tringa erythropus</i>	c			i	P	M	D			
B	A162	<i>Tringa totanus</i>	c			i	P	M	D			
B	A164	<i>Tringa nebularia</i>	c			i	P	M	D			
B	A165	<i>Tringa ochropus</i>	c			i	P	M	D			
B	A166	<i>Tringa glareola</i>	c			i	P	M	D			



B	A168	<i>Actitis hypoleucos</i>	w			i	P	M	C	B	C	B
B	A168	<i>Actitis hypoleucos</i>	r			p	P	M	C	B	C	B
B	A168	<i>Actitis hypoleucos</i>	c			i	P	M	C	B	C	B
B	A177	<i>Larus minutus</i>	c			i	P	M	D			
B	A179	<i>Larus ridibundus</i>	c			i	P	M	D			
B	A183	<i>Larus fuscus</i>	c			i	P	M	D			
B	A215	<i>Bubo bubo</i>	p	30	40	p	P	M	C	B	C	B
B	A222	<i>Asio flammeus</i>	w			i	P	M	D			
B	A222	<i>Asio flammeus</i>	c			i	P	M	D			
B	A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	r	100	100	p	P	M	C	B	C	B
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>	p			i	P	M	D			
B	A234	<i>Picus canus</i>	p			i	P	M	C	B	C	B
B	A236	<i>Dryocopus martius</i>	p	50	50	p	P	M	C	B	C	B
B	A246	<i>Lullula arborea</i>	w			i	P	M	C	B	C	B
B	A246	<i>Lullula arborea</i>	r	100	100	p	P	M	C	B	C	B
B	A246	<i>Lullula arborea</i>	c			i	P	M	C	B	C	B
B	A255	<i>Anthus campestris</i>	c			i	P	M	D			

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		<i>Buteo buteo</i>			i	P						
B		<i>Falco tinnunculus</i>			i	P						
B		<i>Falco subbuteo</i>			i	P						
B		<i>Accipiter gentilis</i>			i	P						
B		<i>Accipiter nisus</i>			i	P						
B		<i>Coturnix coturnix</i>			i	P						
B		<i>Tyto alba</i>			i	P			X			
B		<i>Athene noctua</i>			i	P			X			
B		<i>Apus melba</i>			i	P						
B		<i>Merops apiaster</i>			i	P						
B		<i>Upupa epops</i>			i	P			X		X	
B		<i>Jynx torquilla</i>			i	P						
B		<i>Alauda arvensis</i>			i	P			X		X	
B		<i>Riparia riparia</i>			i	P						
B		<i>Ptyonoprogne rupestris</i>			i	P			X		X	
B		<i>Lanius excubitor</i>			i	P			X		X	
B		<i>Phoenicurus phoenicurus</i>			i	P			X		X	
B		<i>Saxicola rubetra</i>			i	P			X		X	
B		<i>Saxicola torquata</i>			i	P			X		X	



B		<i>Oenanthe oenanthe</i>			i	P			X		X	
B		<i>Turdus torquatus</i>			i	P						
B		<i>Turdus pilaris</i>			i	P						
B		<i>Sylvia hortensis</i>			i	P						
B		<i>Lanius senator</i>			i	P						
B		<i>Corvus corax</i>			i	P			X		X	
B		<i>Passer montanus</i>			i	P			X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = Individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	6 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	61 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	5 %
N15 : Autres terres arables	10 %
N16 : Forêts caducifoliées	8 %
N17 : Forêts de résineux	1 %
N19 : Forêts mixtes	4 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %

Autres caractéristiques du site

Située dans les « Pays coupés », cette zone Natura 2000 à la géographie très variée (alt. 430m à 1275 m), est un site important pour la conservation des rapaces forestiers et rupestres.

La Zone de Protection Spéciale du Pays des Couzeaux englobe les anciennes ZICO de la Montagne de la Serre, des Couzeaux nord et des Couzeaux sud.

Deux grands secteurs sont à distinguer : la partie nord qui comprend les gorges remarquables de la Monne, de la Couze Chambon, de la Couze Pavin et de la Couze de Valbeix. Le secteur sud qui s'étend autour d'Ardes-sur-Couze, dans lequel on trouve la Couze d'Ardes ainsi que d'autres petits affluents de l'Aignou.

Vulnérabilité : Tourisme et sports de nature (oiseaux rupestres notamment)

Agriculture : modification des pratiques, abandon de pâturage ponctuellement.

Energies renouvelables (éoliennes, photovoltaïques)

4.2 Qualité et importance

Il s'agit d'un des sites les plus intéressants en Auvergne et en France pour la conservation des rapaces forestier et rupestres. La densité et la diversité de ce groupe sont remarquables. Sont présents Faucon pèlerin, Hibou grand Duc, Aigle botté, Circaète Jean-Le-Blanc, Bondrée apivore, Milan noir. La population de Milan royal compte également parmi les plus importantes de la région Auvergne. Les deux espèces de busards (Busard cendré et Busard Saint-Martin) nichent dans les landes et les cultures, le Saint-Martin est également hivernant dans cette ZPS.

La population de Bruant ortolan, bien qu'en diminution, reste encore bien présente sur les coteaux, les chaux et même les plaines cultivées. Les chaux (pelouses, prairies et zones humides) abritent le Bruant ortolan et les limicoles et rapaces en migration.

D'autres oiseaux de la Directive fréquentent également les milieux forestiers comme le Pic noir et le rare Pic cendré. L'Engoulevent d'Europe est présent dans les zones buissonnantes et arbustives avec une des plus fortes densités de la



région. Il en est de même pour l'Alouette lulu et la Pie grièche écorcheur, qui sont également présents dans les secteurs cultivés.

Le site est aussi une voie de migration majeure pour l'Auvergne pour les rapaces, cigognes, pigeons et passereaux. Le site de la Montagne de la Serre a permis entre 1986 et 2004 un suivi de la migration sur toute cette région, et il en résulte un intérêt exceptionnel du passage migratoire entre la rivière Allier et les massifs environnants (chaîne des Puy et massif du Sancy) : plusieurs centaines de milliers d'oiseaux dont plus de 5000 rapaces (seuil de sélection pour l'inventaire ZICO) sur le seul site de la Serre et plus de 10000 sur le site de Creste.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				Intérieur / Extérieur [i o b]
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	
L	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)		I
L	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
L	C01.01.01	Carières de sable et graviers		I
L	G01.04	Alpinisme, escalade, spéléologie		I
M	A03	Fauche de prairies		I
M	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I
M	G01.03	Véhicules motorisés		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

• Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.

• Pollution : N = apport d'azote, P = apport de phosphate/phosphore, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.

• Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	1 %
32	Site classé selon la loi de 1930	1 %
36	Réserve naturelle nationale	%
38	Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	%
80	Parc naturel régional	60 %
90	Autre protection	%

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

Territoire désigné aussi au titre de la Directive habitats
 Site classé des Gorges de la Monne
 Réserve Naturelle Régionale du Puy de Mairmont
 Réserve Naturelle Nationale du rocher de la Jacquette
 Arrêté préfectoral de protection de biotope du marais salé de Saint Nectaire

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : LPO Auvergne
 Adresse : 2 bis rue du Clos Perret 63000 Clermont-ferrand
 Courriel : sabine.boursange@lpo.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Non : ZPS pays des Couzes - DOCOB

Lien : http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/article.php?id_article=5706

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Plans de gestion de la RNN Jacqueline

DOCOB sites directive habitats :

FR8301035 : Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes/Limagines - validée 13/07/2001
 FR8302012 : Gîtes du Pays des Couzes - approuvé par AP le 16/03/2009

H. VOLCANS D'AUVERGNE

H.I. TRAMES ECO-PAYSAGERES, AQUATIQUE ET HUMIDE



Géologie	Relief - Etage	Climat
Géologie très chahutée résultante de l'histoire volcanique de la région : secteurs granitiques, métamorphiques, volcaniques, parfois très imbriqués / ponctuellement sédimentaires à l'aval des cirques glaciaires.	De 400 m environ à 1 885 m au niveau du Puy du Sancy : étages collinéen à subalpin	Océanique à montagnard / influence méditerranéenne en limite Sud et Est

1. Le premier d'entre eux, majoritaire en surface sur l'ensemble de la région naturelle est le **système agropastoral à prairies permanentes dominantes**. Destinées à la production de fourrage, les prairies de fauche présentent une **qualité écologique liée aux pratiques agropastorales** : maintien de fauches régulières et plutôt tardives, accompagnées ou non de pâturage et d'une fertilisation limitée. Du Nord au Sud, cet écopaysage est présent sur les **versants Est des Puys, dans les monts Dore, l'Artense, sur les flancs des volcans cantaliens, dans le Cézallier**. L'élevage extensif entretient ces grands espaces en herbe, parfois accompagnés de haies et d'arbres isolés, de moins en moins présents lorsque l'on s'élève en altitude. Un **bocage plus ou moins dense** complète l'écopaysage, tout particulièrement à l'Ouest (Artense) et au Nord de la région naturelle. Des **burons** (Cézallier), un **maillage lithique** (Cézallier, Artense) ponctuent parfois ces paysages. Par ailleurs, la **position en tête de bassin versant** de la région naturelle, les nombreux cours d'eau et ruisselets de montagnes qui parcourent les prairies, le socle granitique et le climat favorisent une **multitude de zones humides et tourbières**, avec des concentrations remarquables dans les secteurs de l'Artense et du Cézallier.

2. Sur les hauteurs des **landes et pelouses d'altitude**, liées à l'étage subalpin, supportent l'acidité des sols, la neige et les vents forts : **Puy-de-Dôme, monts Dore et volcans cantaliens**.

3. En limite avec les secteurs limitrophes plus anthropisés, la modification des pratiques agricoles se traduit par la **présence accrue de secteurs à prairies temporaires dominantes** (marge orientale des volcans cantaliens en limite avec la Margeride) ou encore de **systèmes mixtes**

Ce vaste territoire de montagne, à l'Ouest de l'Auvergne, présente des **formations volcaniques diverses** : dômes, cônes, plateaux et vallées offrent des **particularités paysagères très fortes** liées à des accidents tectoniques et à l'érosion glaciaire. Il en résulte de nombreux écopaysages s'imbriquant les uns les autres et abritant une biodiversité remarquable.

cultures/prairies, voire même **ponctuellement de grandes cultures** (Pays coupés, limite Cézallier/Limagnes).

4. La **forêt**, collinéenne ou de montagne, n'est pas majoritaire sur les volcans mais elle est toutefois bien présente sur les versants occidentaux des puy, localement en Artense et sur les flancs des nombreuses vallées escarpées qui entaillent la région ou des cirques glaciaires des volcans cantaliens. Les **hêtraies d'altitudes** (> 1 400 mètres) et **hêtraies-sapinières** sont alors des milieux de fort intérêt.
5. Le Pays coupé, en limite avec les Limagnes, est concerné par les **coteaux thermophiles** des bords de Limagne occidentale, avec leur cortège de végétation xérothermique.
6. Les plateaux basaltiques favorisent le développement de milieux remarquables et très rares : les mares temporaires des Chaux et tout particulièrement sur la plaine de Saint-Flour dans le Cantal ou sur le Pays du Lembron dans les Pays coupés.

L'eau est très présente dans la région naturelle, tantôt ruisseau de montagne, mais **essentiellement** au cœur de **vallées encaissées boisées** (les pentes laissent affleurer les roches sous forme de pierriers, crêtes et falaises) et gorges, préservées et sauvages, et dans les vallées (ou cirques) **glaciaires** très identitaires, avec des **réseaux bocagers denses** essentiellement constitués de frênes émondés et d'érables planes. Les **lacs d'altitude** sont le **siège d'une biodiversité remarquable**. Sont dénombrés une trentaine de lacs de montagne d'origines géologiques différentes (**lac du Guéry, lac Pavin, lac de Servières, lac Chambon, lac d'Aydat, lac Cassière, les lacs d'en haut et d'en bas à la Godivelle, lac Crégut, ...**).

7. Territoire agricole par excellence, **l'urbanisation y est peu concentrée**, essentiellement axée sur des **villages et bâtis isolés**. On notera toutefois ici les principales stations de ski de la région (Mont-Dore, Lioran, Super-Besse), dont l'emprise sur les milieux notamment subalpin est notable.

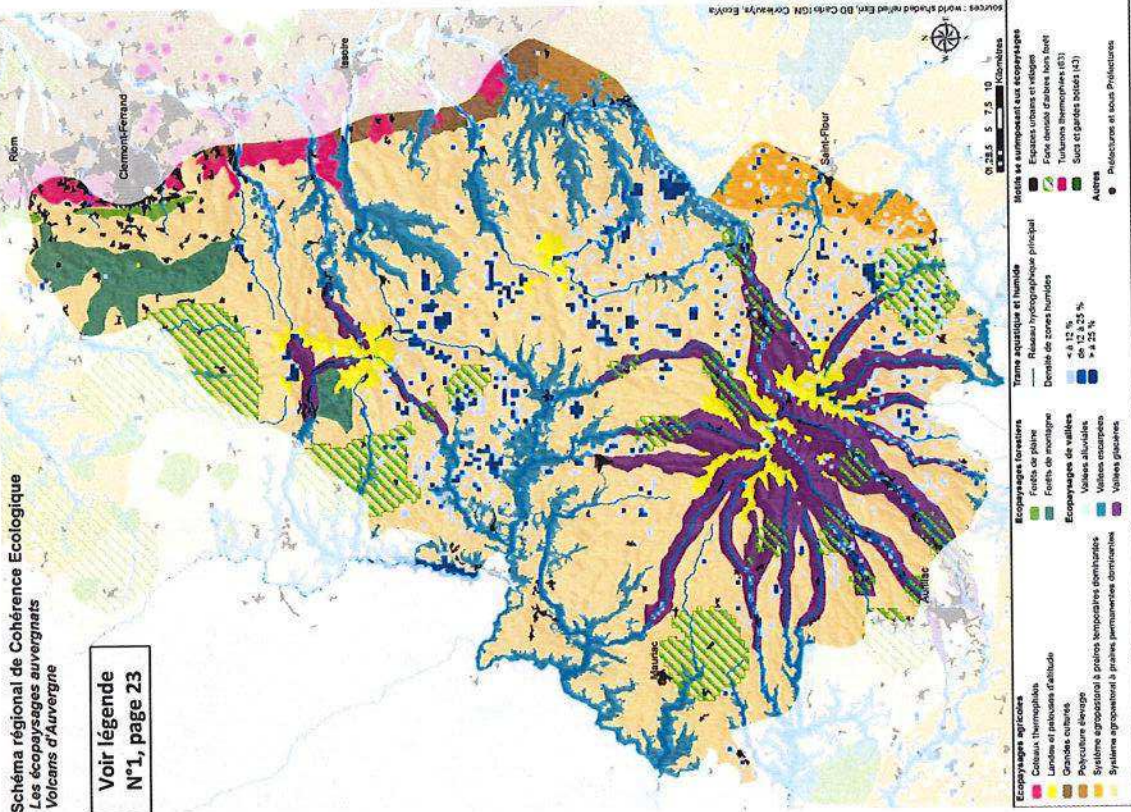
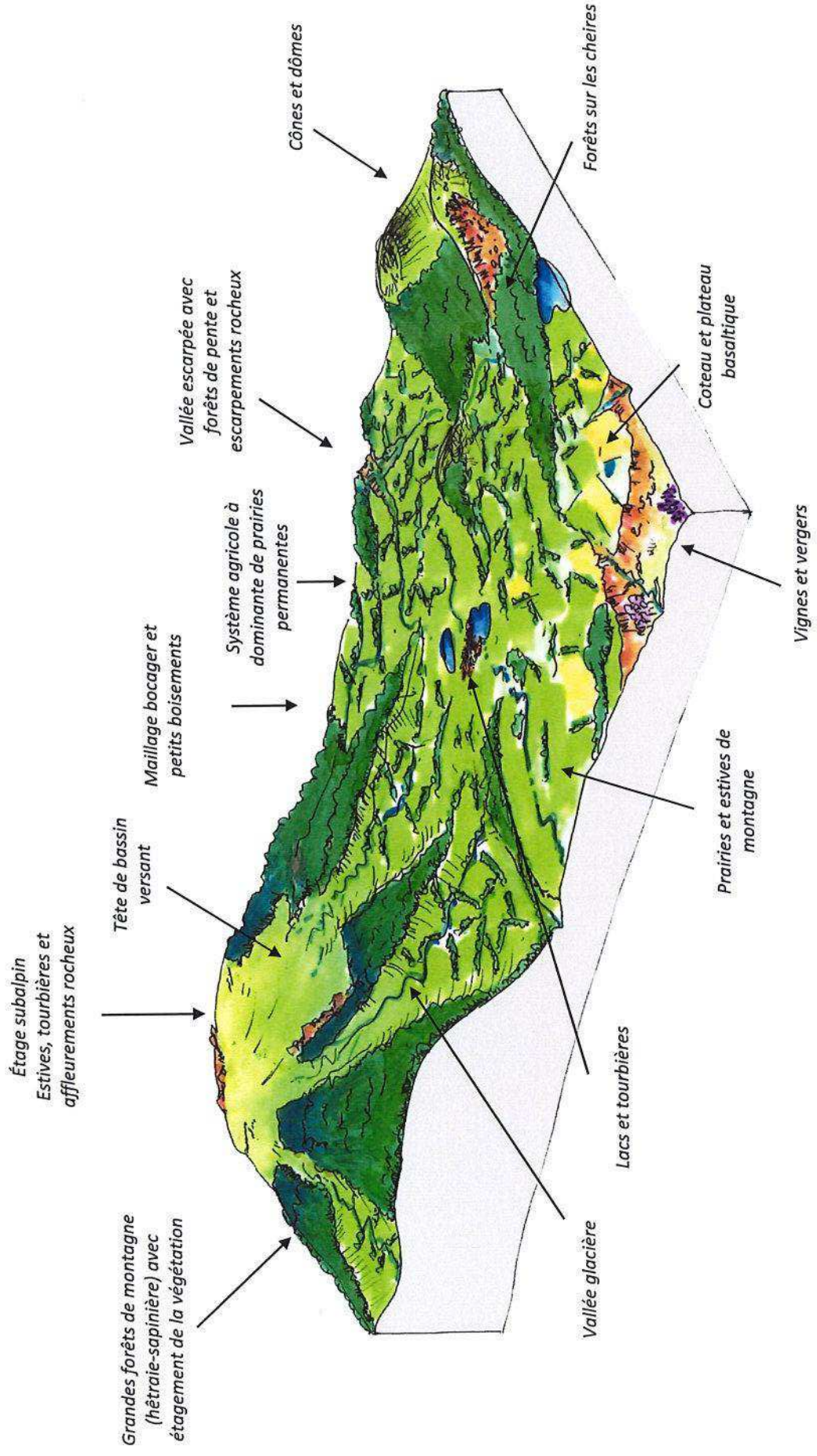


Figure 81: Les écopaysages des Volcans d'Auvergne

Diagnostic des continuités écologiques de l'Auvergne : VOLCANS D'Auvergne

H.I. Trames écopaysagères, aquatique et humide



© Corieaulys

Figure 82 : Bloc diagramme des enchainements des structures, éléments et motifs écopaysagers de la région naturelle des Volcans d'Auvergne

H.I.1. La trame aquatique et humide

L'eau est présente partout ou presque sur la région naturelle des Volcans d'Auvergne, située en tête des deux grands bassins versants Loire-Bretagne et Adour-Garonne, d'où son rôle prépondérant pour le maintien de la continuité aquatique et humide : dans les cirques glaciaires des Monts du Cantal (1), les vallées escarpées, les prairies, les lacs naturels (70% des lacs naturels du bassin Loire-Bretagne). Elle constitue une trame remarquable.

Les zones humides sont nombreuses au sein des écopaysages à prairies permanentes dominantes, connectées par les cours d'eau. Les densités les plus fortes sont dans le massif du Cantal (1), l'Artense (2), le Cézallier (3) et la Planèze de St-Flour (4). L'ensemble forme une continuité écopaysagère très importante permettant de relier le bassin versant de la Dordogne à l'Ouest, à celui de l'Allier, à l'Est.

On peut reconnaître le caractère exceptionnel de cette trame de par sa qualité et sa quantité, présentant des réseaux de tourbières (riches en taxons patrimoniaux), de mares temporaires et des lacs de chaux basaltiques, de lacs d'altitude, de sourcins subalpains, de maars, de ruisseaux de montagne et enfin de prairies humides, dont certaines sont tourbeuses à para-tourbeuses avec en particulier l'importance de la Ligulaire de Sibérie (espèce vasculaire de la Directive Habitats), dont les populations auvergnates sont les plus riches de l'hexagone.

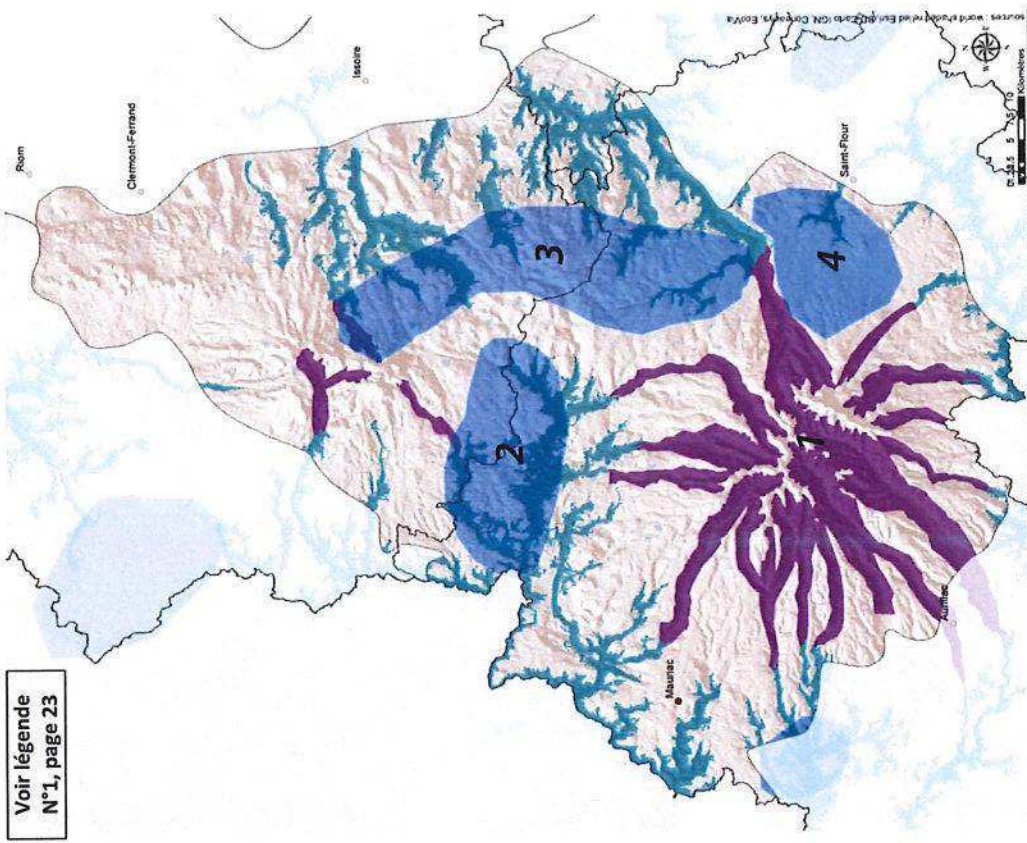


Figure 83 : Trame aquatique et humide des Volcans d'Auvergne

Trame aquatique et humide et couloirs migratoires de l'avifaune

Dans le cadre de leurs migrations, les oiseaux utilisent essentiellement les principales vallées escarpées et cirques glaciaires de la région.

Les secteurs de forte densité de zones humides du massif du Cantal (1), de l'Artense (2), du Cézallier (3) et de la Planèze de St-Flour (4) leur offrent des haltes migratoires de qualité. N° 3 et 4 à porter sur la carte

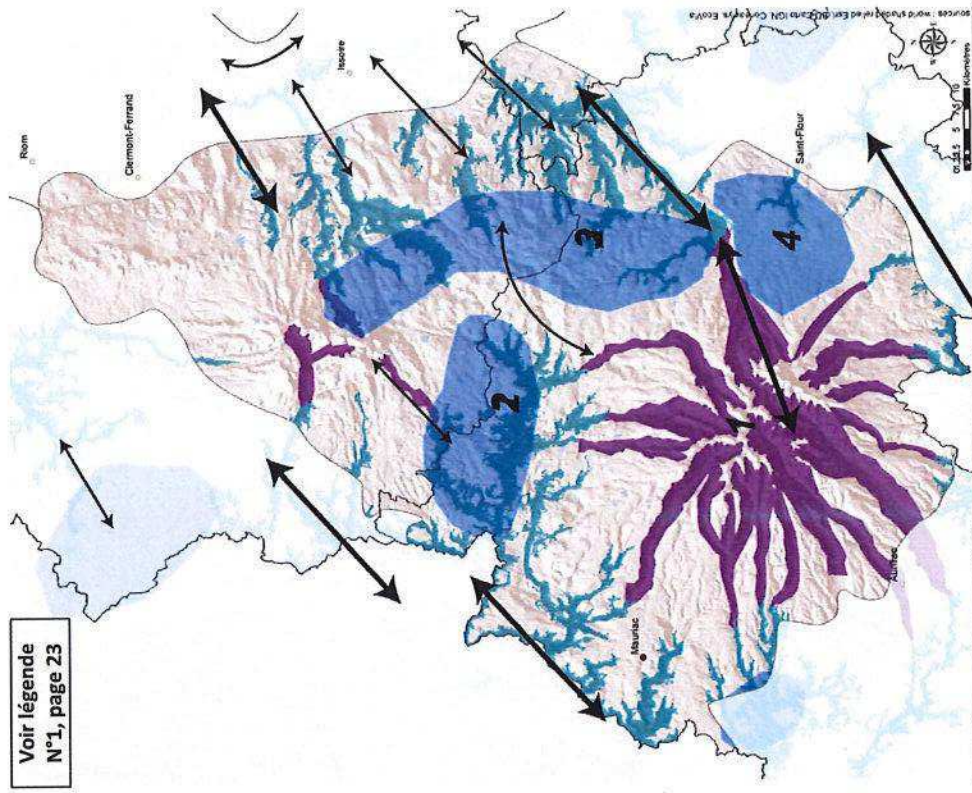


Figure 84 : Couloirs migratoires de l'avifaune dans les Volcans d'Auvergne

H.I.2. La trame forestière

La trame forestière est présente aux niveaux :

- de la chaîne des Puys (1),
- du massif du Sancy Ouest (2),
- et surtout grâce aux nombreuses vallées escarpées et cirques glaciaires aux versants boisés (Pays de Louze par exemple).

Une couronne bocagère plus ou moins dense complète la continuité sur les franges de la région naturelle. A titre d'exemple, on peut signaler notamment les bosquets de pins sylvestres de la Planèze de Saint-Flour (3).

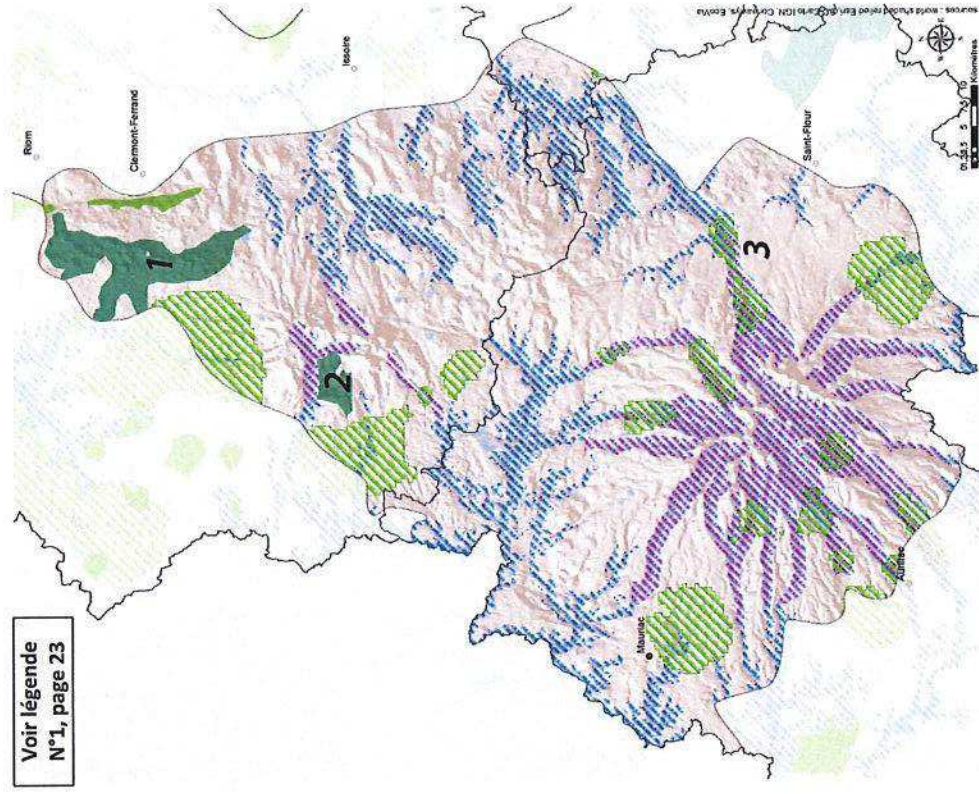


Figure 85 : Trame forestière des Volcans d'Auvergne

H.I.3. La trame agropastorale et subalpine

Les prairies permanentes et les landes et pelouses d'altitude, majoritaires sur la région naturelle, sont primordiales en Auvergne pour maintenir la continuité agropastorale et subalpine. Depuis les volcans, la trame qu'ils dessinent est continue vers la Châtaigneraie cantalienne, l'Aubrac, les Combrailles, puis plus discontinue vers la Margeride.

Le maintien d'une trame agropastorale fortement diversifiée en particulier sur les milieux secs et les prairies de fauche (pelouses mésophiles, coteaux thermophiles) revêt une grande importance car ces milieux détiennent un rôle de réservoirs de biodiversité notable à l'échelle régionale et nationale.

La trame de l'étage subalpin et du montagnard supérieur constitue un monde à part, un réservoir de biodiversité important à l'échelle nationale et déterminant à l'échelle du Massif central, avec de nombreux taxons patrimoniaux.

Aujourd'hui, les vallées escarpées en prolongement des vallées glaciaires sont le siège d'une descente d'espèces patrimoniales en position « abyssale » du fait des connexions écologiques particulièrement fonctionnelles. Par ailleurs, le maintien des fonctionnalités écologiques propres à ce type de milieux ouverts demeure un enjeu fort au sein de ces territoires, qui touche aussi au lien « économique » entre la valeur ajoutée des productions agricoles (AOP fromagères notamment) et la biodiversité des prairies.

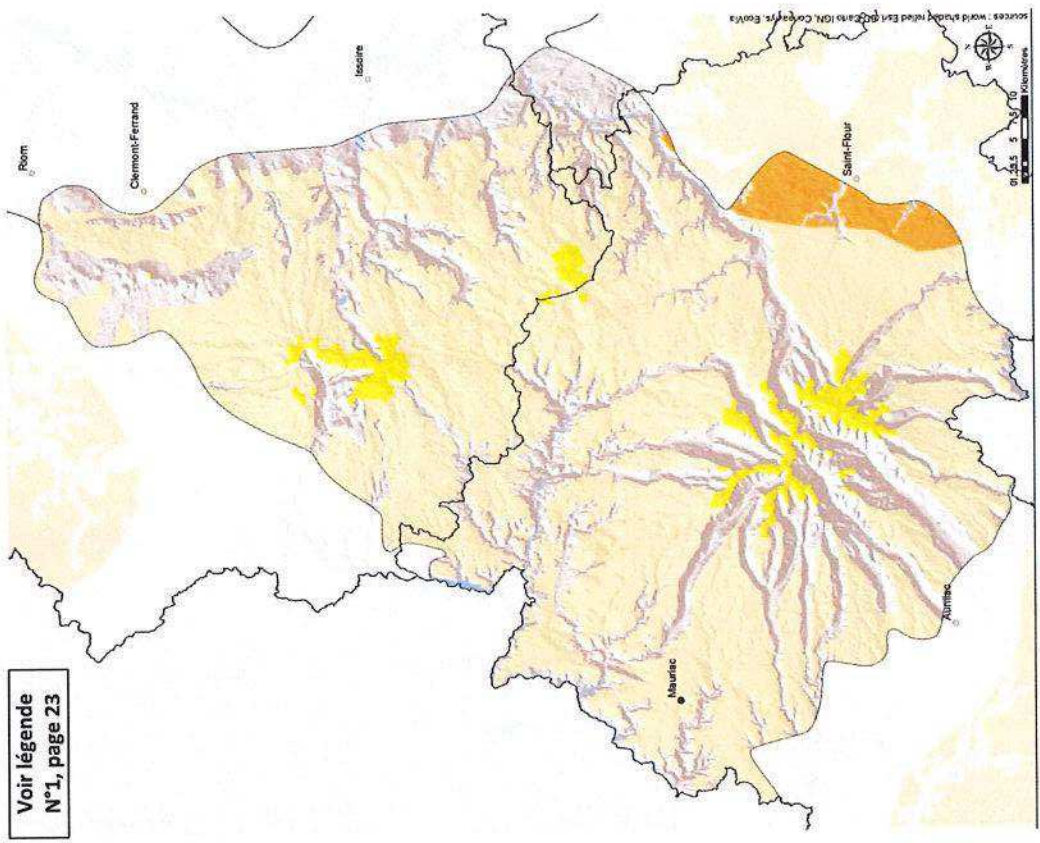


Figure 86 : Trame agropastorale et subalpine des Volcans d'Auvergne

H.I.4. La trame thermophile

Elle figure ici essentiellement en pas japonais sur la partie charnière avec les Limagnes, en lien avec les pelouses sèches de Riom vers l'Allier, et dans des vallées escarpées supra-méditerranéennes du Sud de la région.

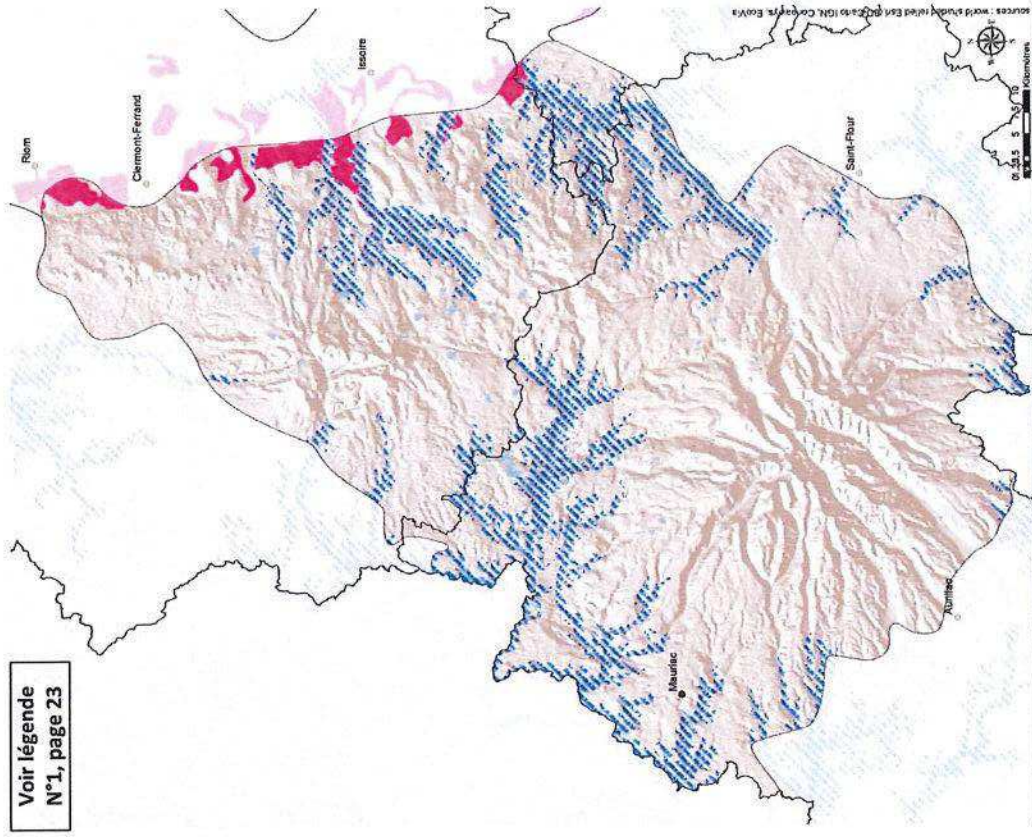


Figure 87 : Trame thermophile des Volcans d'Auvergne

H.II. IDENTIFICATION DES ELEMENTS DE FRAGMENTATION PRESENTS SUR LE TERRITOIRE

Le tableau fait l'inventaire des éléments de fragmentation identifiés sur le territoire. Lorsqu'il est possible de les représenter à l'échelle régionale, ceux-ci ont été présentés sur une cartographie présentée à la suite du tableau. Pour une lecture plus complète, se reporter au support de lecture n°2 : « fragmentation et continuités écologiques ».

<p>Infrastructures de transport</p>	<p>1 129 km de routes dont 39 % de niveau 1 et 2 dont la RN 122 dans le Cantal. Réseau routier très contraint suivant majoritairement les axes des vallées. 151 km de voies ferrées, la ligne ferroviaire est électrifiée entre Neussargues et Saint-Flour.</p>
<p>Dispositifs aériens</p>	<p>638 km de lignes aériennes > 63 KV majoritairement perpendiculaires aux voies de migration des oiseaux dont 46 km de lignes 400 KV. Concentration des stations de sport d'hiver et des remontées mécaniques de l'Auvergne : 48 km de remontées mécaniques, soit 86 % des remontées mécaniques auvergnates. Parcs éoliens du Cézaillier sur le Cézaillier cantalien et le Cézaillier puydinois (la Mayrand).</p>
<p>Ouvrages hydrauliques</p>	<p>Nombreux ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau (214 seuils répertoriés au ROE) et notamment dans les vallées de l'Alagnon, de la Rhue, de la Tarentaine, et les vallées glaciaires du Sud des volcans cantaliens. Barrages de Bort-les-Orgues et complexe de la haute-Dordogne.</p>
<p>Urbanisation et pollution lumineuse</p>	<p>1,6 % du territoire urbanisé. Urbanisation principale des vallées, villages et bâtis isolés ailleurs. Pollution lumineuse peu présente, essentiellement cantonnée aux bourgs et stations de ski (La Bourboule, Super Besse, Massiac, Riom-es-Montagne, Mauriac, Murat et St-Flour). A noter que le Cézaillier est considéré par les astronomes comme un des rares territoires français « noirs ». Forte fréquentation touristique, notamment sur les hauteurs (étage subalpin).</p>
<p>Exploitation des ressources – Pollution</p>	<p>53 carrières de matériaux métamorphiques et volcaniques. Peu d'industrialisation. Cours d'eau très majoritairement de bonne qualité écologique. Pollutions diffuses : amendements, lisiers, rejets laitiers, ...</p>

Diagnostic des continuités écologiques de l'Auvergne : VOLCANS D'Auvergne

H.II. Identification des éléments de fragmentation présents sur le territoire

Pratiques agricoles	Intensification des pratiques agricoles sur les plateaux laitiers comme Rochefort-Montagne, Salers ou la plaine de Saint-Flour. 3,5 % du territoire en prairies temporaires / 2,1 % du territoire en cultures
Gestion forestière	Quelques plantations de douglas, de mélèzes. 325 ha plantés en douglas d'après IFN.
Espèces invasives	Renouées asiatiques disséminées sur tout le territoire, très présentes en Haute Dordogne. Balsamine de l'Himalaya, disséminée sur tout le territoire, notamment sur la Haute Sioule et le plateau de Rochefort. Elodée très marginale (2 lacs). Ecrevisses américaines, très disséminées, les retenues de grands barrages en aval sont notamment des sources identifiées.

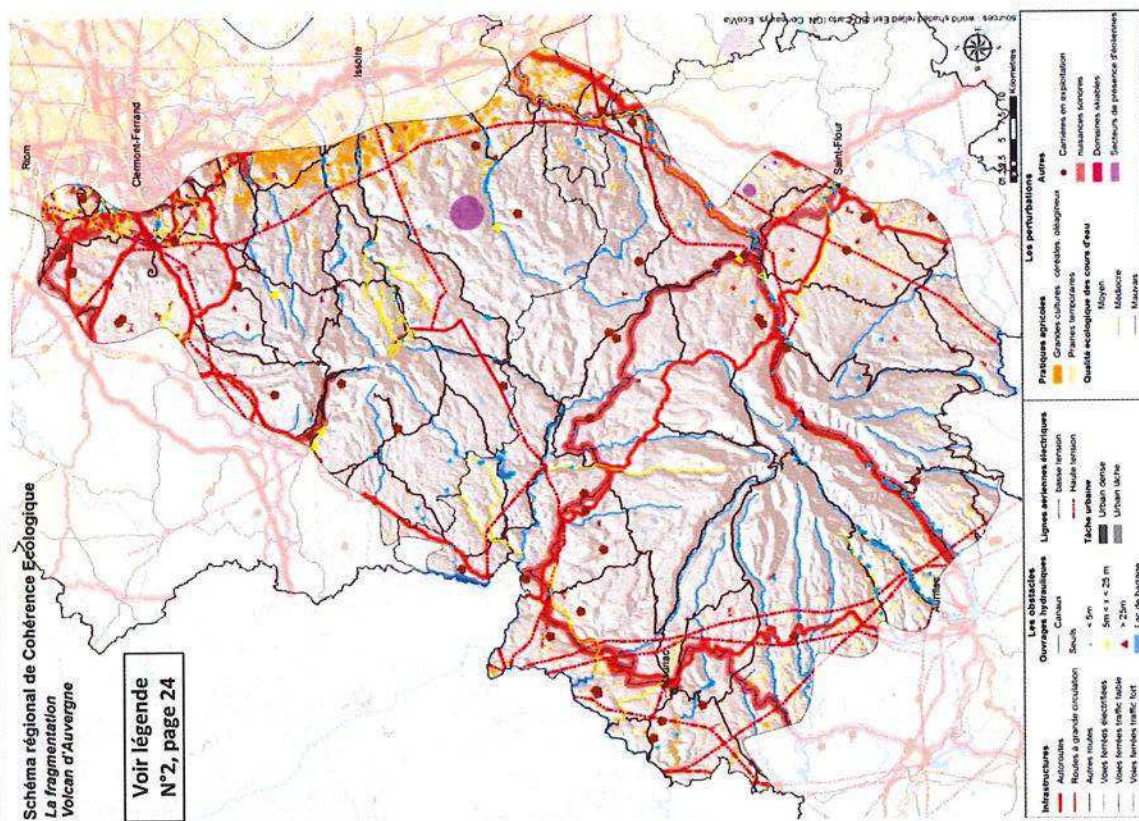


Figure 88 : Fragmentation des Volcans d'Auvergne

H.III. ETAT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

La région naturelle bénéficie de la présence d'un parc naturel régional dont l'objet, entre autres, est la préservation du patrimoine naturel. La majeure partie du territoire de la région naturelle est encore très peu fragmenté, permettant la préservation des continuités écologiques agropastorale, aquatique et humide, forestière.

H.III.1. Etat de la continuité aquatique et humide

Les cours d'eau sont très majoritairement de bonne, voire très bonne, qualité écologique.

Certains cours d'eau souffrent cependant de la présence d'ouvrages hydrauliques, notamment l'Alagnon (1), la Tarentaine (2), et les cirques glaciaires du Sud des volcans cantaliens (3). Les continuités sont alors rompues ou fortement fragilisées. Malgré ses aménagements, la Rhue (4) conserve une naturalité exceptionnelle et très bon état écologique contrairement à certains de ses affluents.

Outre ces perturbations, des pressions anthropiques accrues modifient peu à peu les milieux et donc les continuités écologiques :

- urbanisation à l'Est,
- modification des pratiques agricoles,
- fréquentation touristique des milieux subalpins.

Ces modifications atteignent la continuité humide. Les grands secteurs de densités de zones humides, à l'Ouest de l'Artense autour de la Tarentaine (2), au Nord du Cézallier (5) et sur la Planèze de St-Flour (6), subissent aujourd'hui des perturbations susceptibles de les déstructurer. Toutefois, l'écopaysage à prairies permanentes dominantes, les cirques glaciaires et les landes et pelouses d'altitude font de cette région naturelle un secteur primordial pour le maintien d'une continuité humide de qualité.

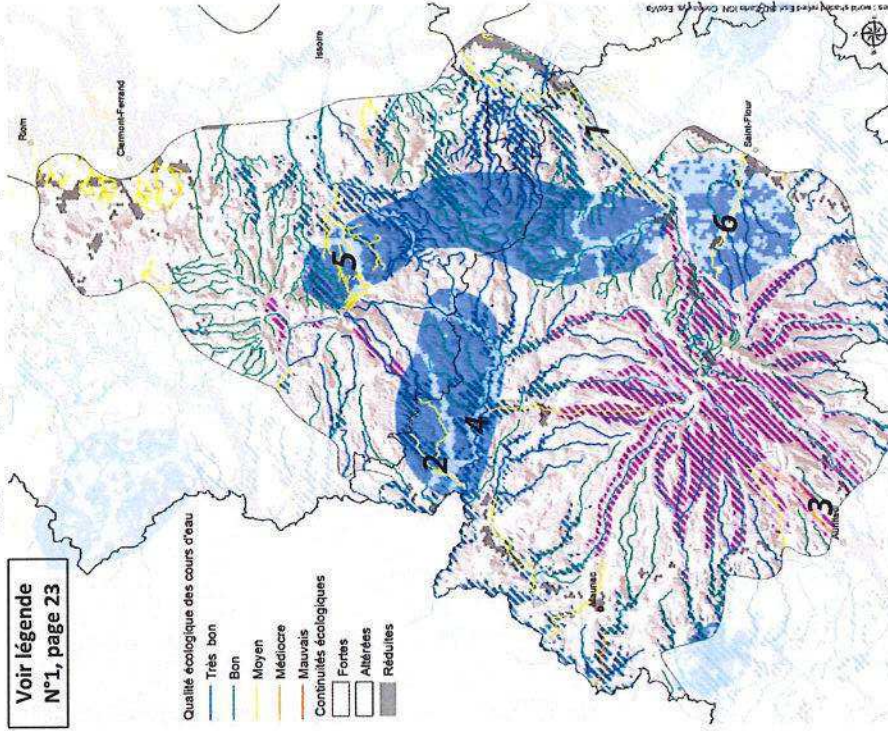


Figure 89 : Continuité aquatique et humide des Volcans d'Auvergne

H.III.2. Etat de la continuité forestière

Les massifs boisés de la chaîne des Puys (1 à porter sur la carte) et du massif du Sancy Ouest (2) et les vallées escarpées sont globalement préservés des actions anthropiques permettant alors le maintien de la continuité forestière. Cependant, les études menées par le parc des Volcans d'Auvergne en 2008 ont révélé la présence de zones de collision importantes sur le territoire.

Lorsqu'il est présent (frange Ouest de la région naturelle principalement), le bocage est bien préservé.

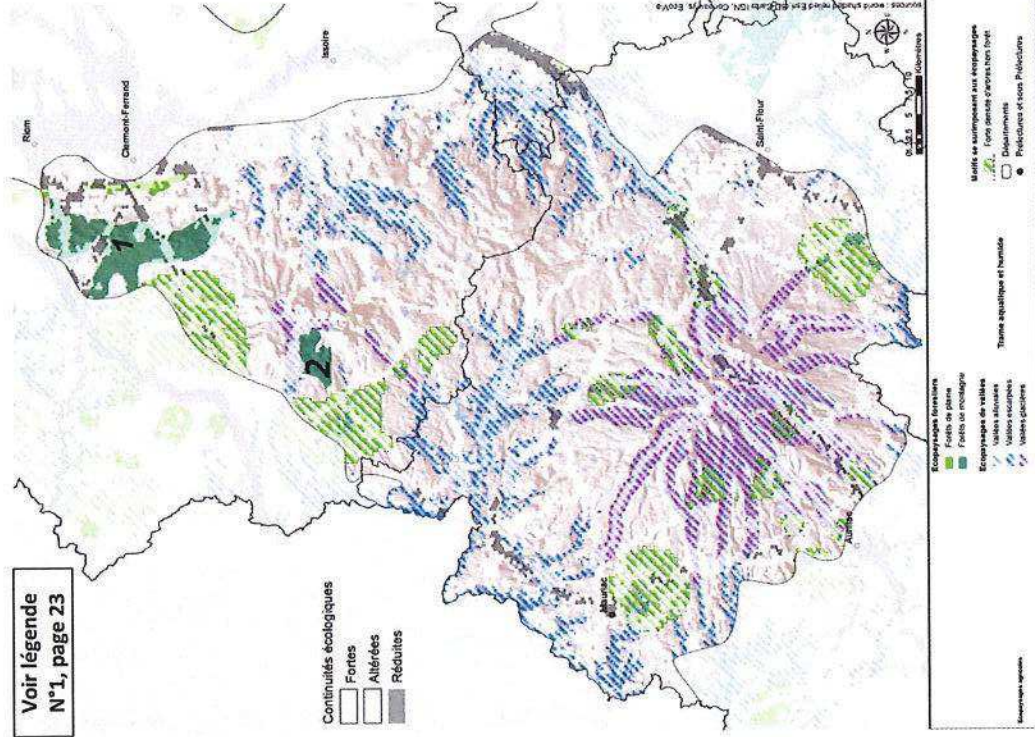


Figure 90 : Continuité forestière des Volcans d'Auvergne

H.III.3. Etat de la continuité agropastorale et subalpine

La continuité agropastorale est très généralement préservée sur les volcans mais une menace se dessine : la rationalisation des pratiques agricoles, venue des plus basses altitudes qui gagne peu à peu sur les hauteurs.

Cette intensification s'observe principalement sur le bassin d'Aurillac-Mauriac (1), le Cézallier et les secteurs Nord et Ouest du Sancy (2) et la Planèze de Saint-Flour (3).

Localement, la déprise agricole fait peser le même risque de disparition sur la continuité car les milieux sont alors menacés de fermeture.

On constate aussi une pression due à l'extension urbaine des villes de Clermont-Ferrand au Nord et Aurillac au Sud.

Les pratiques touristiques menacent par ailleurs ponctuellement les écopaysages subalpins, tout particulièrement les massifs du Sancy et du Cantal.

Enfin, la problématique du réchauffement climatique concerne particulièrement cette trame qui risque de se fragmenter au gré de la modification des conditions.

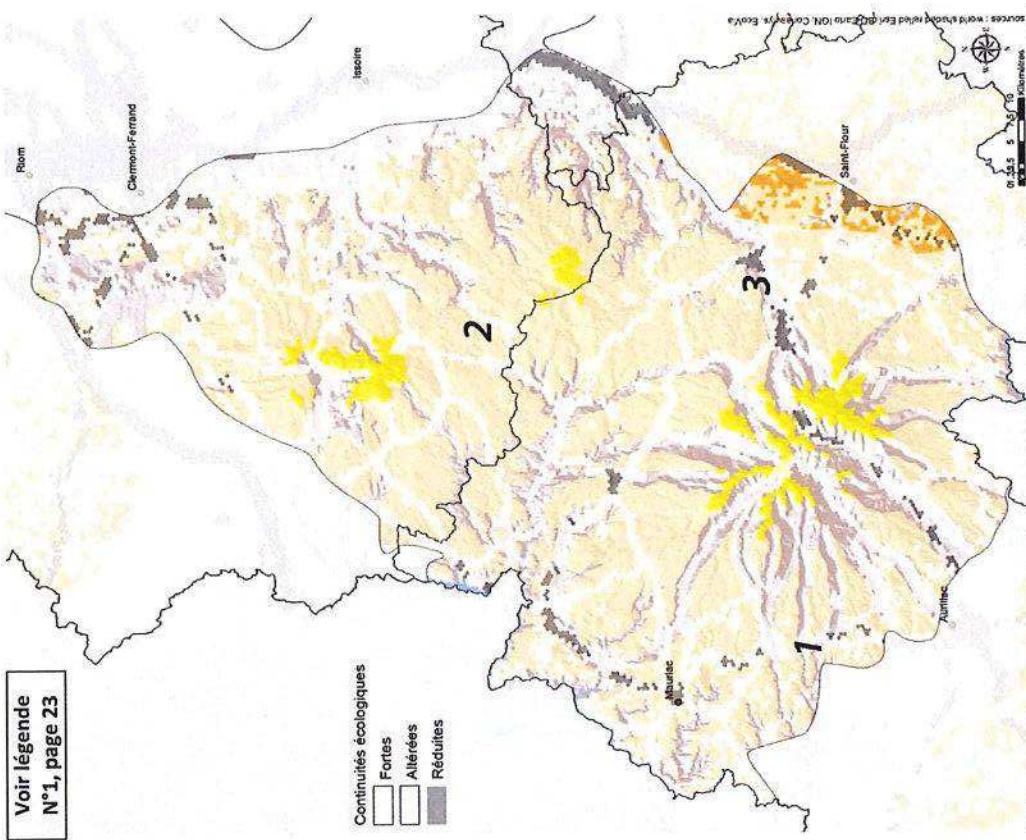


Figure 91 : Continuité agropastorale et subalpine des Volcans d'Auvergne

H.III.4. Etat de la continuité thermophile

Les milieux thermophiles subissent des pressions et se réduisent de plus en plus avec le risque un jour, de ne plus être présents ou trop espacés pour que la continuité se maintienne. Dans les Volcans, ces milieux sont globalement mieux préservés qu'en Limagnes.

Les vallées escarpées restent globalement très bien préservées.

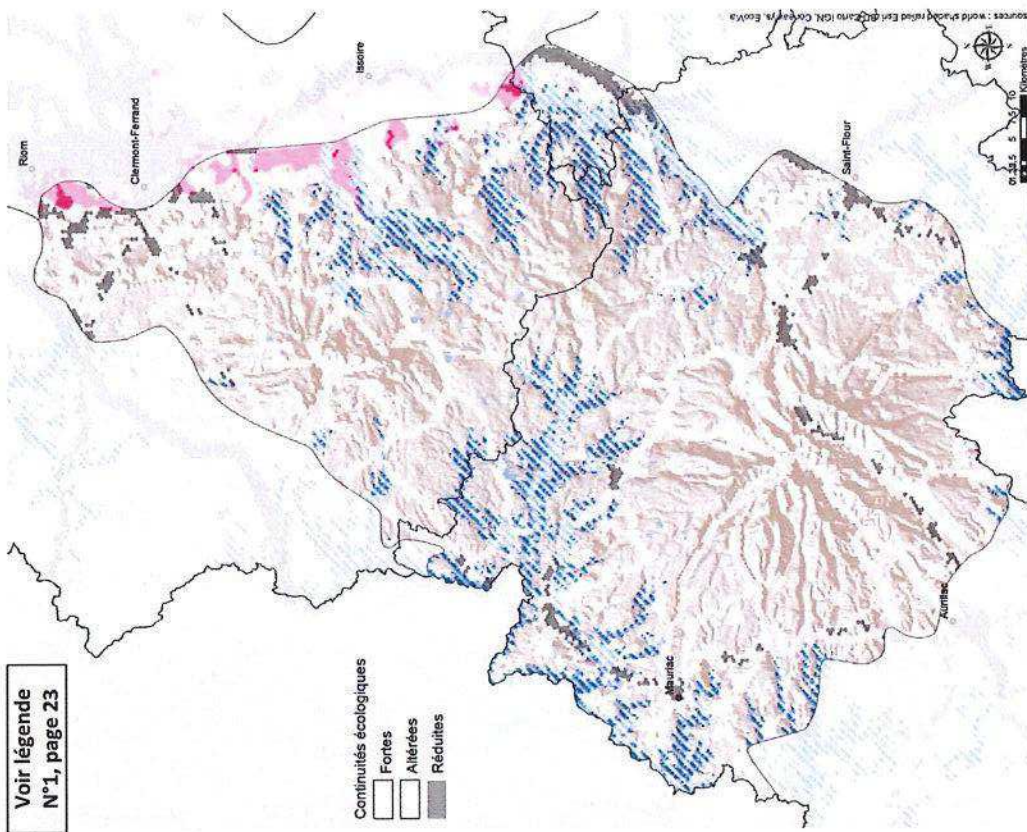


Figure 92 : Continuité thermophile des Volcans d'Auvergne

H.IV. TENDANCES D'EVOLUTION OBSERVEES – MENACES

Les deux tiers de son territoire étant peu fragmentés, la région naturelle des Volcans d'Auvergne est primordiale dans le maintien des grandes continuités écologiques aquatique, humide, forestière, agropastorale et subalpine, et thermophile de l'Auvergne. Néanmoins, on constate des évolutions sur le territoire qui peuvent à terme pénaliser la qualité des continuités écologiques.

La disparition des linéaires de haies et de bosquets sur les secteurs remembrés comme la Planèze de St-Flour, l'amendement des prairies dans la chaîne de Puys témoigne de la rationalisation des pratiques agricoles. La continuité agropastorale et les zones humides s'en trouvent ainsi menacées. De plus, là où les conditions le permettent (vallées encaissées et Pays coupés) les boisements s'étendent, au détriment de la continuité des milieux ouverts.

Le territoire présente des milieux aquatiques et humides en très bon état de conservation sensibles aux perturbations (pollution, seuils...).

La pression foncière se fait sentir dans les vallées (Cère, Jordanne), à proximité de l'agglomération clermontoise, le long des axes principaux de circulation et autour des pôles touristiques.

Le territoire possède une forte attractivité touristique liée principalement aux activités thermales, aux sports d'hiver et à des sites emblématiques comme le puy de Dôme ou le puy Mary. Ce dynamisme local conduit à une surfréquentation des certains secteurs des massifs avec un développement des équipements touristiques pouvant porter atteinte aux qualités écopaysagères des lieux : remontées mécaniques, parkings, retenues d'eau par exemple.

Enfin, ici comme ailleurs, les milieux sont confrontés au changement climatique. Les landes et pelouses d'altitude et l'oligotrophie des lacs naturels sont à ce titre les plus menacées.

H.V. ENJEUX DE PRESERVATION ET DE REMISE EN BON ETAT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Milieux ouverts :

- Maintien de la richesse de la biodiversité prairiale et lutte contre la simplification des composantes écopaysagères.
- Préservation du bocage dans le secteur de l'Artense.

Milieux boisés :

- Maintien d'espaces boisés et du bocage qui apportent de la diversité et des espaces refuges sur un territoire souvent très ouvert.

Tourisme :

- Développement raisonné d'activités touristiques dans le respect des milieux naturels et des espaces agricoles (estives notamment).

G. LIMAGNES ET VAL D'ALLIER

G.I. TRAMES ECO-PAYSAGERES, AQUATIQUE ET HUMIDE



1. La colonne vertébrale de cette région naturelle est le Val d'Allier, tantôt vallée escarpée (entre Issoire et Coudes), mais surtout vallée alluviale (en amont et en aval de la portion escarpée). Ses affluents, les Couzes (Couze Pavin, Couze d'Ardes, Couze Chambon, ...), l'Alagnon, la Sioule, possèdent les mêmes caractéristiques avec des faciès escarpés à alluviaux. Ce réseau, et tout particulièrement les confluences, est alors très riche écologiquement, grâce aux continuités évidentes qu'il constitue mais aussi grâce à la mosaïque de milieux aquatiques, humides, rocheux, versants escarpés, bras morts, engendrant une multitude de biotopes pour des espèces parfois spécialisées et souvent patrimoniales.

2. Au Sud de Monétay-sur-Allier en rive gauche du Val d'Allier (grande Limagne), puis de part et d'autre de la rivière à l'amont de Puy-Guillaume (grande Limagne et Limagne brivadoise), à la faveur des sols sédimentaires riches, l'écopaysage marquant du territoire est celui des grandes cultures dominées par les céréales. Quelques buttes argilo-calcaire et turlurons (Puy de Mur, Butte de Cournon, Puy de Pyleire, gros Turluron, Puy St-Romain, ...), vestiges du volcanisme permettent d'introduire une diversité intéressante s'appuyant notamment sur des milieux thermophiles abritant des espèces végétales méridionales rares, de nombreux insectes et des oiseaux de grande valeur. De nombreux cours d'eau de plaine, affluents de l'Allier, parcourent ces terres agricoles, pour la plupart drainées. Cet écopaysage abrite également quelques milieux d'exception très rares d'intérêt national : les sources et prés salés (Mirefleurs, Saint-Beauzire, ...).

Géologie	Relief - Etage	Climat
Sédimentaire majoritaire / Volcanique basique (buttes et coteaux) / très ponctuellement granitique ou schisteux	Majoritairement inférieur à 350 m – très ponctuellement plus haut (Comté – Brivadois) : étage planitiaire et collinéen	Continental d'abri avec influences méditerranéennes sur toute la partie au Sud de Riom

Pour les Auvergnats, parler des Limagnes et du Val d'Allier est très souvent synonyme d'urbanisation et de cultures intensives. Cette région naturelle, si elle est effectivement très anthropisée et très cultivée, possède toutefois de multiples visages, parfois supports d'une biodiversité insoupçonnée.

Voir légende
N°1, page 23

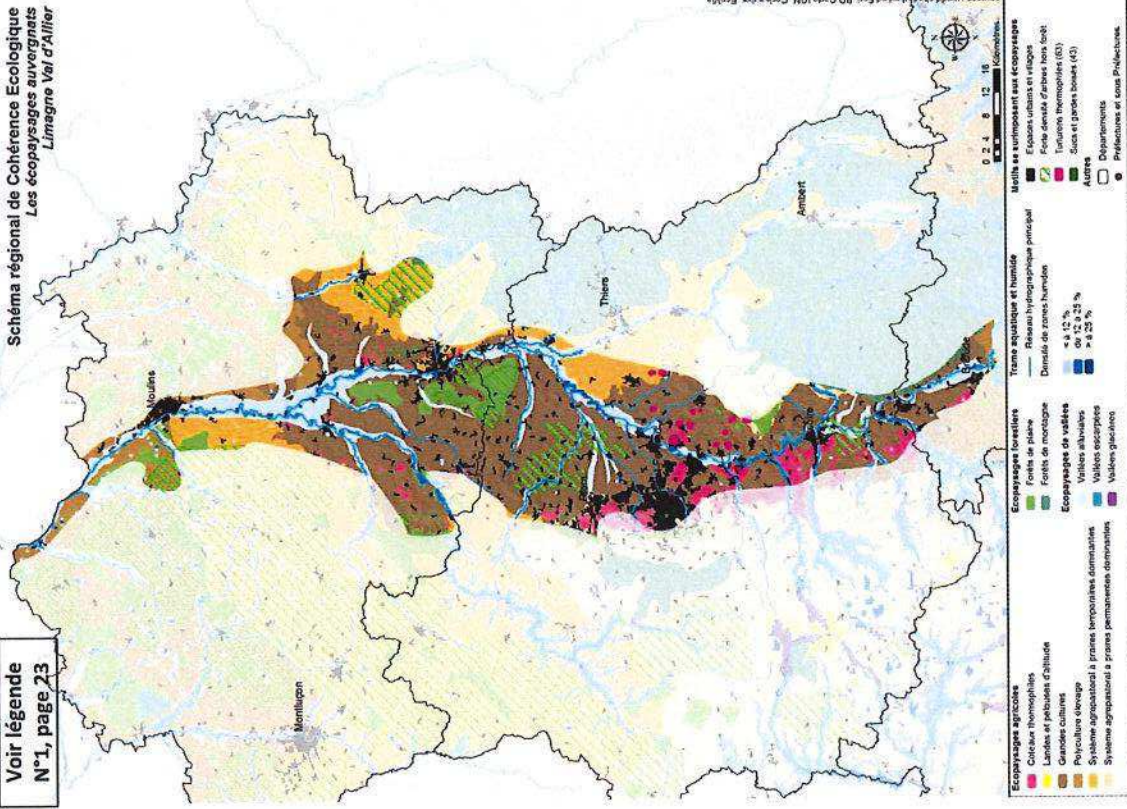


Figure 67 : Les écopaysages de la Limagne et du val d'Allier.

3. Le Nord (Limagne de Gannat-St-Pourçain) et l'extrême Sud (Limagne du brivadois) de la région naturelle se caractérisent par le maintien local d'activités agricoles extensives: des **systèmes agropastoraux à prairies temporaires dominantes et mixtes polyculture - élevage. Le bocage y est relictuel alors qu'il est quasi absent ailleurs.**
4. **Quelques forêts de plaine** se dressent dans le Nord du Puy-de-Dôme et dans l'Allier: les forêts de Randan et Monpensier constituent une zone refuge pour les espèces forestières qui leur sont liées.
5. En marge occidentale des Limagnes, et tout particulièrement au Nord et au Sud de Clermont-Ferrand, les **coteaux thermophiles, surmontant les grandes cultures** et favorisés par le sol et les influences méditerranéennes, accueillent une flore et une faune patrimoniales et méridionales. Les conditions favorisent également la présence de vignes et de vergers. En limite avec la région naturelle des Volcans, sur les plateaux basaltiques surmontant ces coteaux, ponctuellement et parfois au milieu des cultures, les **lacs et mares de Chaux** (milieux très rares) abritent une flore et une faune remarquables (Chaux de Vichel, Chaux de Pardines, ...).
6. Enfin, et parce que le relief lui est la plus propice, **l'urbanisation y est très développée**, marquée principalement par **l'agglomération clermontoise, Issoire et Brioude pour le Sud, Vichy et Moulins au Nord.** Une couronne urbaine dense existe autour de ces villes tandis qu'une multitude de villages ponctuent la plaine.

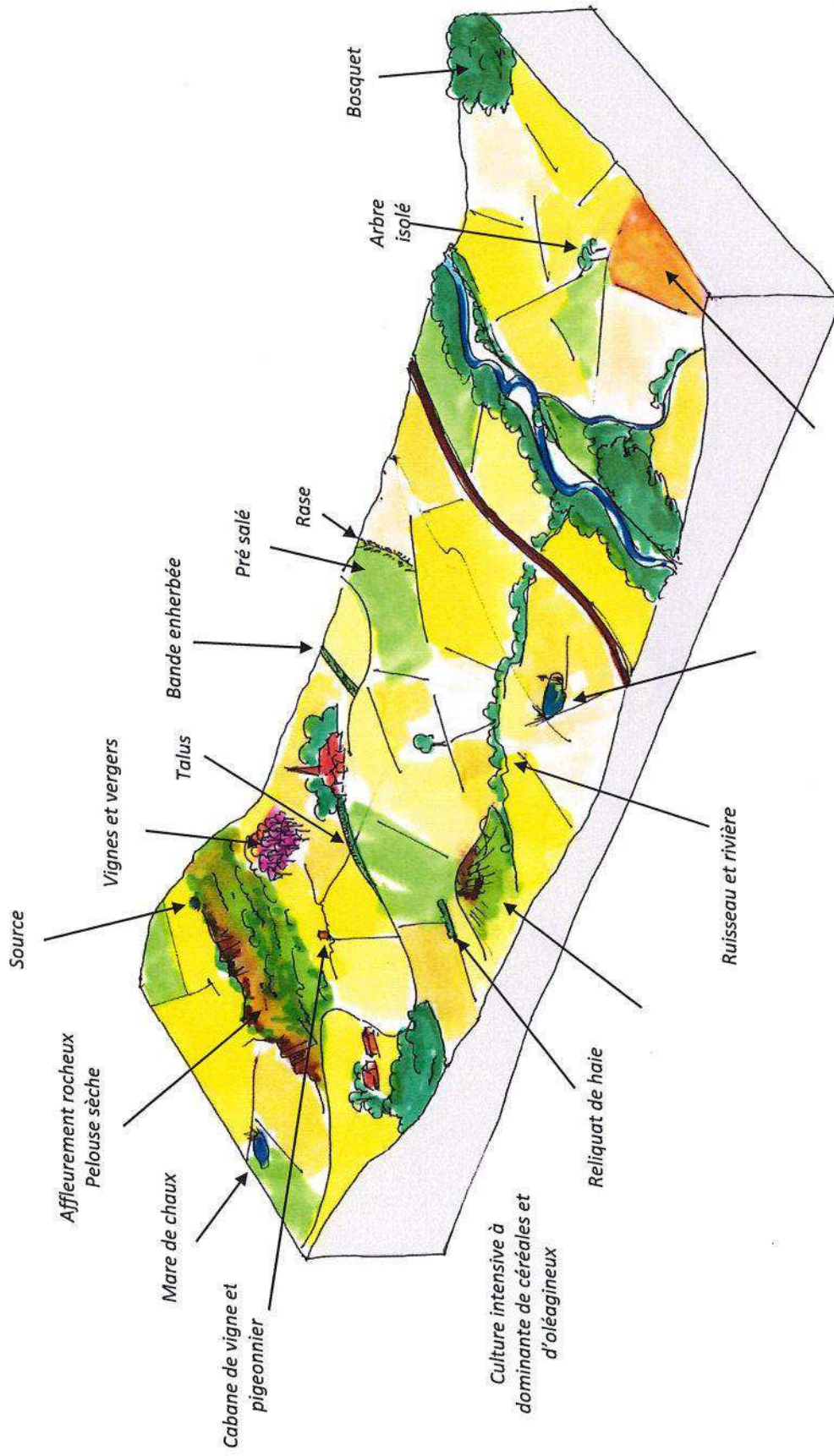


Figure 68 : Bloc diagramme des enchainements des structures, éléments et motifs écopaysagers de la région naturelle Limagnes et Val d'Allier

G.I.1. La trame aquatique et humide

Les continuités aquatiques et humides sont structurantes pour la région naturelle Limagnes et Val d'Allier : l'Allier (1), affluent de la Loire, compte ici l'essentiel de son tracé. La rivière Allier est l'un des plus grands cours d'eau les plus mobiles de l'Europe de l'Ouest et la dynamique fluviale constitue le moteur essentiel de son équilibre. Le respect de cette divagation est notable sur certains tronçons mais reste globalement menacé (120 km cumulés de protection de berges sur une longueur d'environ 260 km de Vieille-Brioude au bec d'Allier).

La fonctionnalité de cet axe naturel existe malgré l'enfoncement notable du lit et le soutien à l'étiage du barrage de Naussac. En résulte un fonctionnement écologique de type primaire, qui permet grâce à la diversité des types de substrats l'installation de végétations aquatiques, amphibies et terrestres réparties selon un gradient Nord-Sud. En outre, cet axe forme un laboratoire grandeur nature pour l'étude spatiale et temporelle des végétations fluviales

Les rivières Couzes (2), le Bédat et la Morge (3), la Sep (4), la Dore (5), la Sioule (6), ..., drainent les régions naturelles limitrophes. La Besbre (7), à l'Est, permet de son côté la liaison avec la Loire. L'ensemble des vallées alluviales de la région naturelle participe à la continuité humide.

L'écopaysage à prairies temporaires dominantes entre l'Allier et la Besbre permet, grâce au chevelu hydrographique qu'il abrite, de connecter les 2 bassins versants majeurs du territoire.

A souligner la présence des prés salés et mares de chaux, habitats naturels patrimoniaux qui ponctuent localement la région naturelle.

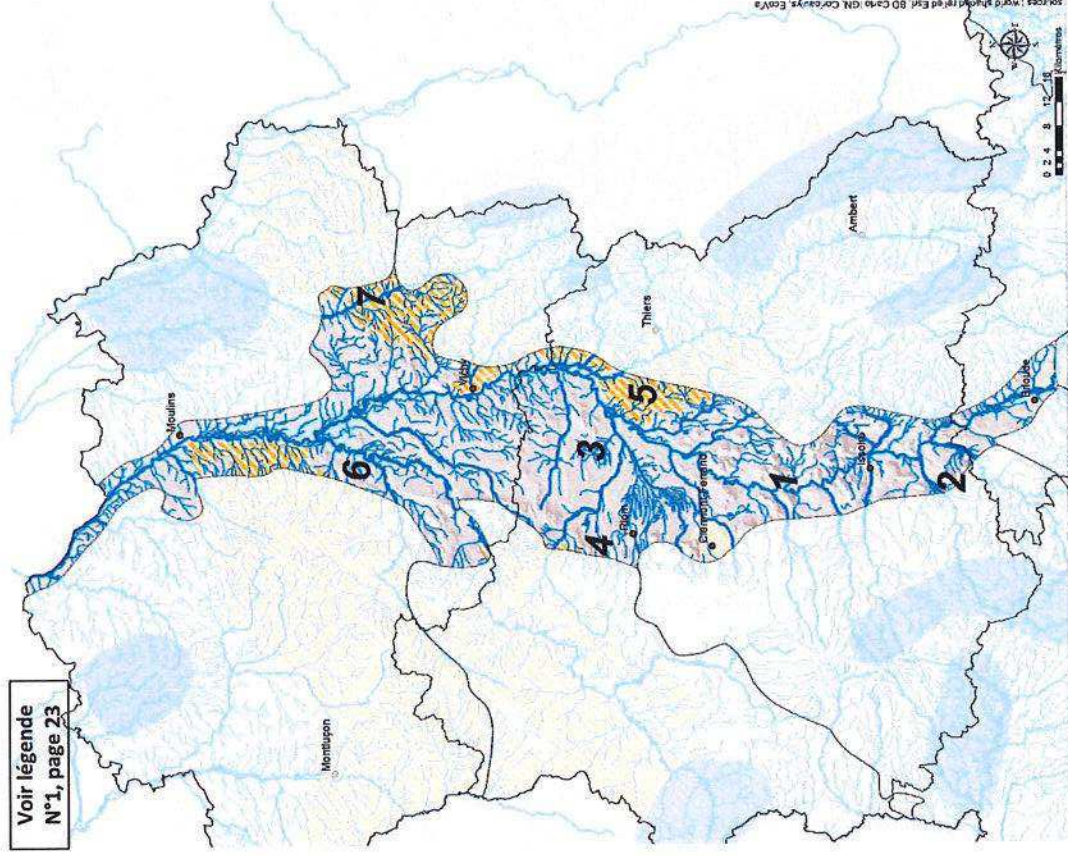


Figure 69 : Trame aquatique et humide de la Limagne – val d'Allier

Trame aquatique et humide et couloirs migratoires de l'avifaune

La plupart des oiseaux migrateurs connus en Auvergne utilisent le Val d'Allier (1) pour la migration, ce qui lui confère un rôle majeur. Les plaines et limagnes, sans reliefs contraignants, sont propices aux déplacements secondaires dits de rabattement.

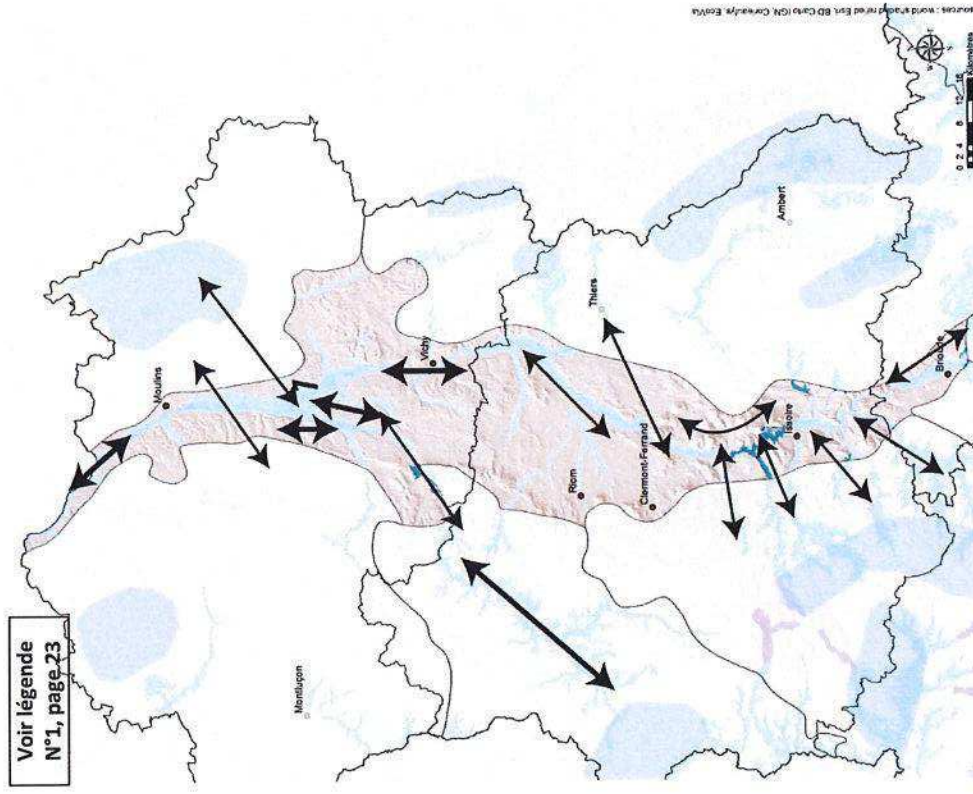


Figure 70 : Couloirs migratoires de l'avifaune en Limagne – val d'Allier

G.I.2. La trame forestière

Le centre de la région naturelle participe à la continuité forestière de plaine et de colline : les forêts de Randan et Montpensier (1) et la forêt domaniale de Marcenat (2) constituent quelques zones relais.

Le nombre limité de grands massifs forestiers (plus de 500 ha) et l'absence d'arbre hors forêt (bocage, ripisylve, ...) sur la majeure partie de la région naturelle fragilisent toutefois le maintien d'une continuité forestière entre les boisements de l'Allier au Nord et du Livradois-Forez à l'Est et au Sud.

Une continuité réduite est tout de même maintenue grâce aux forêts alluviales, en premier lieu du val d'Allier (3) mais aussi de la Dore, qui, associées à un bocage lâche, permettent de conserver un lien avec la Sologne bourbonnaise et le Bourbonnais - basse Combraille et avec le Livradois-Forez.

A l'inverse, sur l'axe Est-Ouest, aucun corridor d'importance ne permet la liaison entre les régions naturelles situées de part et d'autres des Limagnes et du val d'Allier.

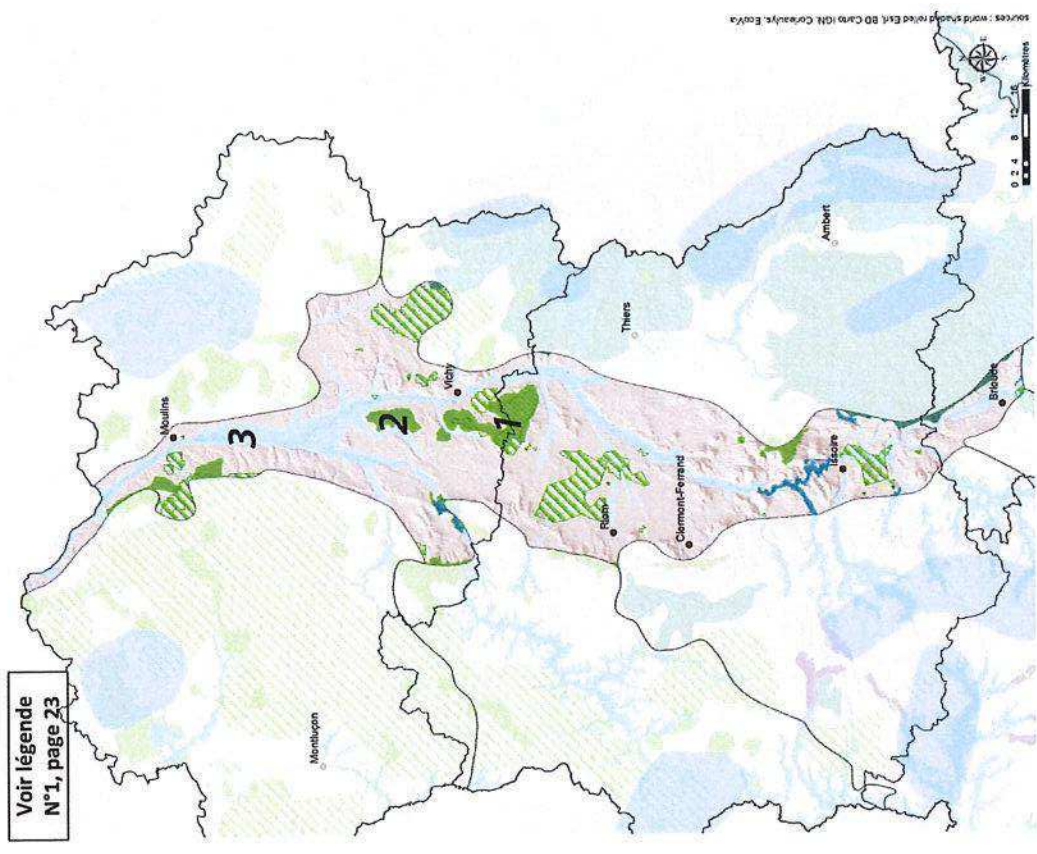


Figure 71 : Trame forestière de la Limagne – val d'Allier

G.I.3. La trame des milieux cultivés

Cette région naturelle est très agricole, sur terrains majoritairement marno-calcaires.

La conduite globalement intensive de l'agriculture (emploi de produits phytosanitaires, optimisation des parcelles entraînant fréquemment la destruction de talus ou de haies ...) compromet souvent l'intérêt potentiel pour la biodiversité des milieux cultivés de la Limagne (pas ou peu de développement de la flore messicole par exemple).

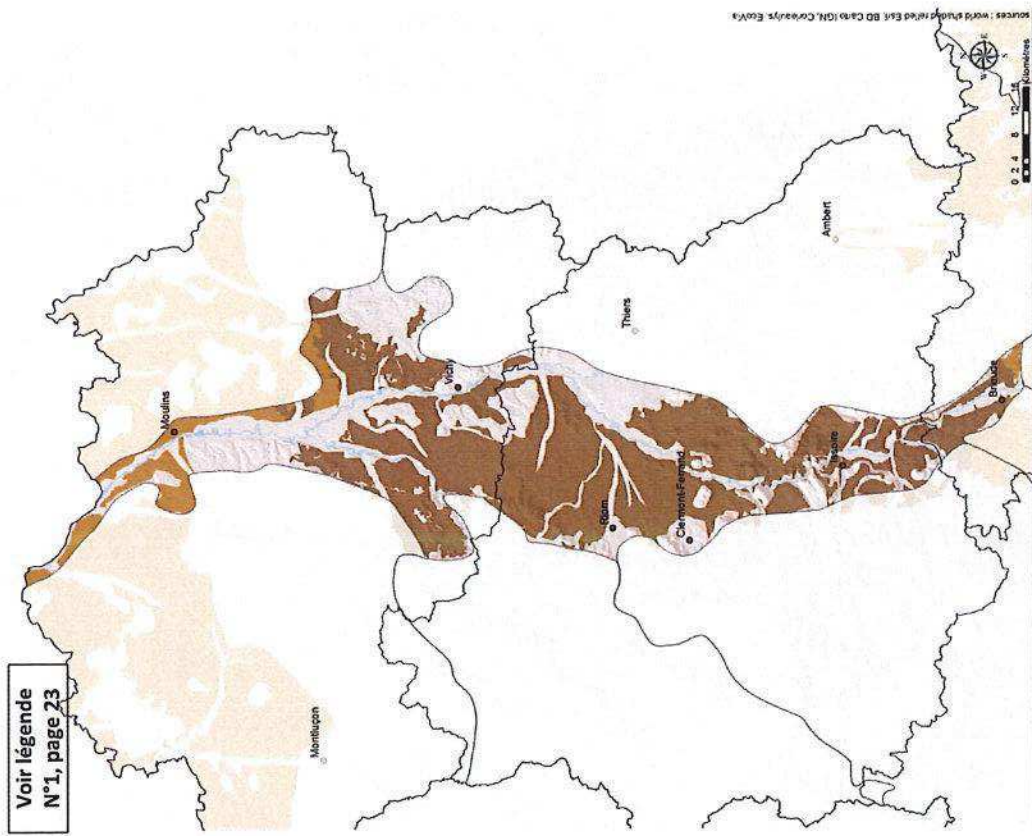


Figure 72 : Trame des milieux cultivés de la Limagne – val d'Allier

G.I.4. La trame agropastorale

Les Limagnes et val d'Allier participent peu à la continuité agropastorale, les écopaysages à dominante prairiale ne sont présents dans la région que de façon marginale.

Les quelques territoires ponctuels abritant des systèmes agropastoraux présentent dans ce contexte un très fort intérêt pour la préservation de la biodiversité à l'échelle locale.

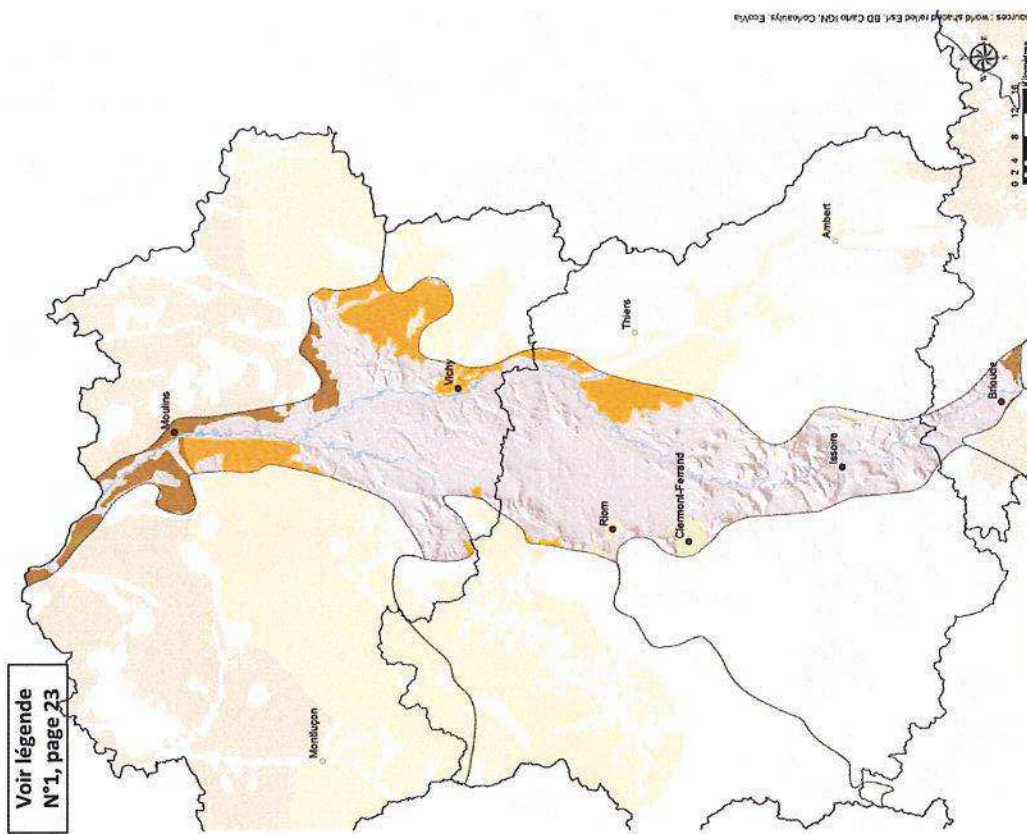


Figure 73 : Trame agropastorale de la Limagne – val d'Allier

G.I.5. La trame thermophile

Localisée principalement à l'Ouest de la région, les coteaux (1) et turlurons (2) forment une trame thermophile en pas japonais. Sa présence est très visible par endroits, sur les terrasses de cultures où sont exploitées des vignes.

Au Sud de la région naturelle, la vallée de l'Allier (3) participe aussi à la trame.

Parmi la végétation qu'on retrouve dans ces milieux, un quart des habitats sont prioritaires au titre de la Directive européenne de 1992 habitats – Faune – Flore, 65 espèces végétales sont remarquables.

Dans ces écopaysages, le climat d'abri, l'exposition et la nature des sols favorisent des espaces à tendance méditerranéenne, permettant une liaison entre les espaces supraméditerranéens du Sud de la région et les pelouses calcaires du Quercy ou de Bourgogne au Nord.

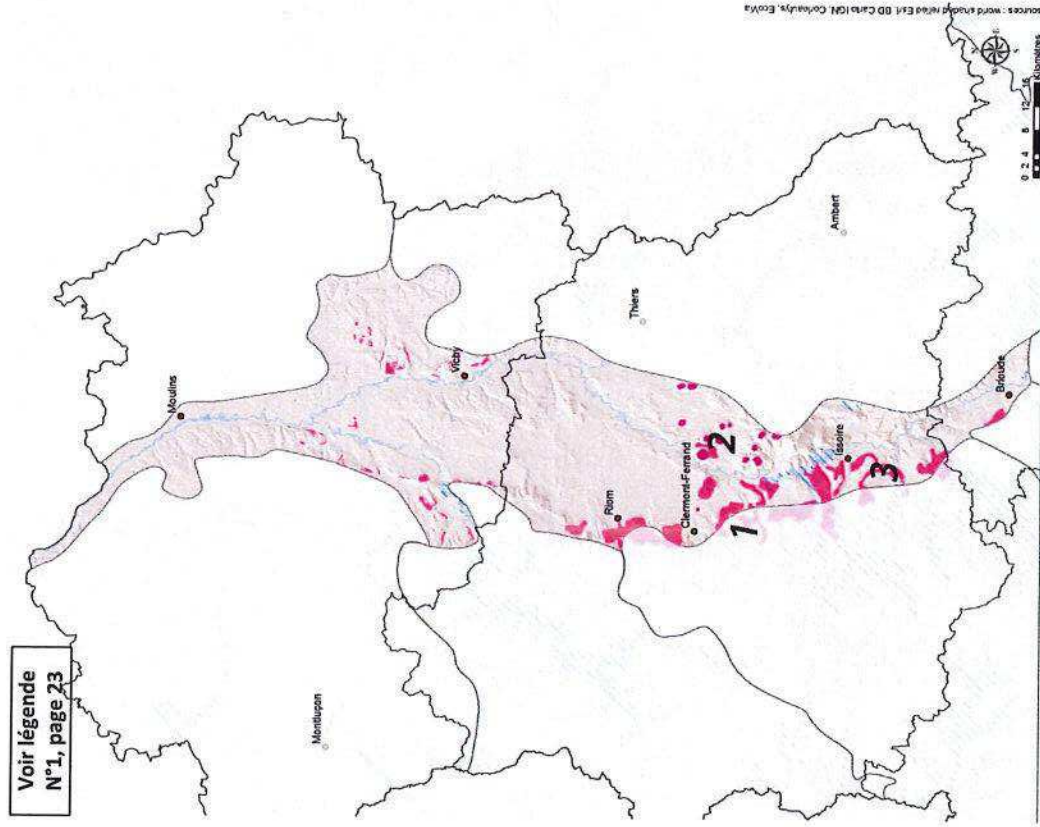


Figure 74 : Trame thermophile de la Limagne – val d'Allier

G.II. IDENTIFICATION DES ELEMENTS DE FRAGMENTATION PRESENTS SUR LE TERRITOIRE

Le tableau fait l'inventaire des éléments de fragmentation identifiés sur le territoire. Lorsqu'il est possible de les représenter à l'échelle régionale, ceux-ci ont été présentés sur une cartographie présentée à la suite du tableau. Pour une lecture plus complète, se reporter au support de lecture n°2 : « fragmentation et continuités écologiques ».

<p>Infrastructures de transport</p>	<p>A71 et A75 avec ponctuellement un trafic avoisinant 50 000 véhicules par jour, dont 10 à 12 % de poids lourds, A 89 ponctuel. RN 209, RN 9, RN 7, RN 102 à forts trafics. 2 055 km de routes dont près de 50 % de routes à grande circulation. 397 km de voies ferrées - Lignes Paris Clermont électrifiée.</p>
<p>Dispositifs aériens</p>	<p>855 km de lignes électriques supérieures à 63 kV dont 149 km de lignes 400 kV. 1 éolienne aux Diagots / 1 ZDE validée sur les communes de Pardines et Perrier, et une autre sur les communes de St Ignat et St André le Coq et une troisième créée à Biozat.</p>
<p>Ouvrages hydrauliques</p>	<p>125 seuils répertoriés Nombreux ouvrages hydrauliques sur les Couzes. Rivières canalisées et/ou enterrées dans les agglomérations. Nombreuses canalisations, enrochements et seuils sur l'Allier. Nombreux ponts sur l'Allier.</p>
<p>Urbanisation et pollution lumineuse</p>	<p>9% du territoire est urbanisé. Concentration des grandes agglomérations auvergnates favorisée par les grandes infrastructures routières Pollution lumineuse presque continue entre Châtel Guyon et Issoire, Clermont-Ferrand et Lezoux, entre Lempdes-sur-Alagnon et Brioude, entre Gannat et Vichy, entre Vichy et Varennes-sur-Allier et autour de Moulins</p>
<p>Exploitation des ressources – Pollution</p>	<p>33 carrières : carrières de basaltes en bordures / gravières le long de l'Allier Nombreux prélèvements (agriculture, AEP, Industrie) : plus de 11 000 m³/km² sont prélevés chaque année. Altération de la qualité écologique d'une grande majorité des cours d'eau.</p>

Diagnostic des continuités écologiques de l'Auvergne : LIMAGNES ET VAL D'ALLIER

G.II. Identification des éléments de fragmentation présents sur le territoire

Pratiques agricoles	Cultures intensives majoritaires. 5% du territoire en prairies temporaires / 42 % du territoire en cultures
Gestion forestière	Quelques plantations de peupliers sur l'Allier aval
Espèces invasives	Elodée (Allier), jussie (Allier, boires de l'Allier), renouées asiatiques (Allier, disséminées ailleurs – favorisées par l'urbanisation), balsamine de l'Himalaya (Allier aval), ambroisie (Nord Puy-de-Dôme, Allier), Ailante (proche des agglomérations), buddleia, érable négundo.

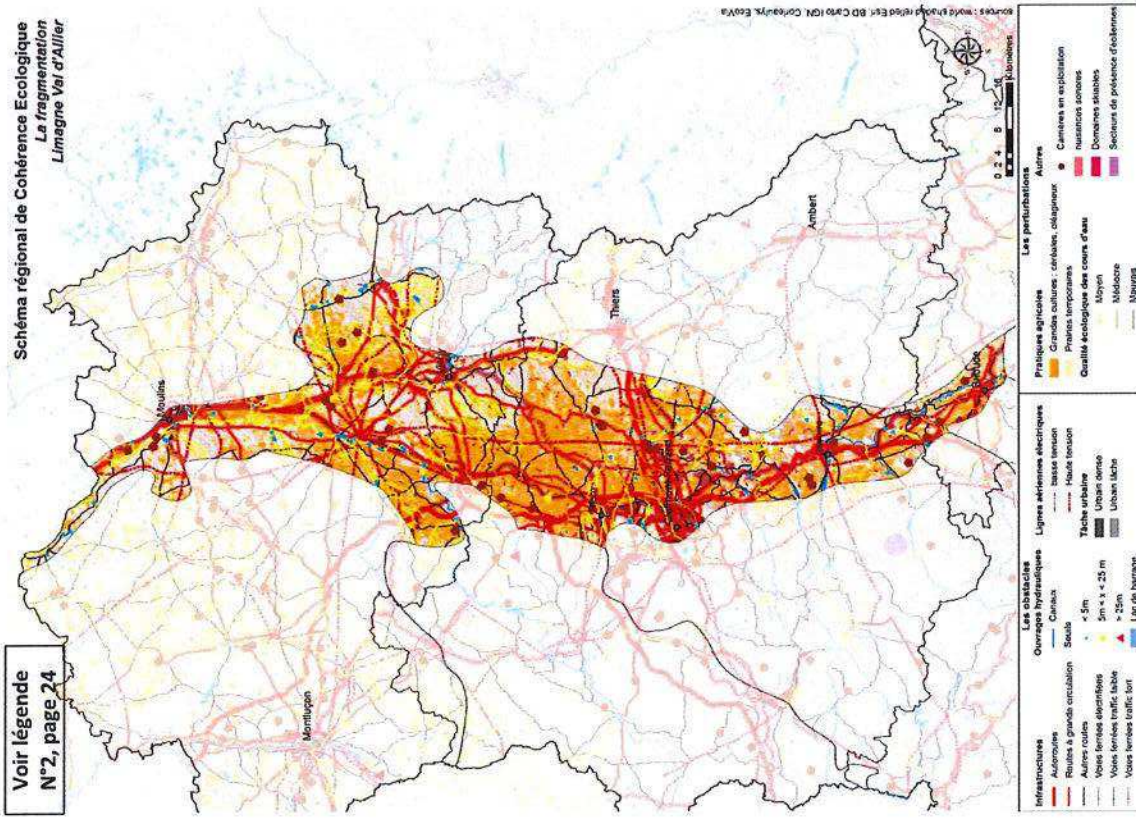


Figure 75 : Fragmentation de la Limagne – val d'Allier

G.III. ETAT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES DES LIMAGNES ET VAL D'ALLIER

Parce qu'elle concentre une grande part de la population auvergnate, parce qu'elle est aussi une des seules régions où le relief s'y prête, la région naturelle des Limagnes Val d'Allier est aujourd'hui, malgré toutes ses potentialités, la plus menacée d'Auvergne.

G.III.1. Etat de la continuité aquatique et humide

La continuité aquatique et humide est fortement perturbée avec une grande majorité des cours d'eau (près des trois quarts) dont l'état écologique est moyen, voire médiocre ou mauvais. C'est le cas pour l'Allier (1) sur l'ensemble de son tracé à l'aval de Brioude (2) (prélèvements, pollutions, enrochements, ... en sont les principales causes).

Seuls quelques cours d'eau dont les Couzes (3), le haut Val d'Allier (4), ou quelques affluents à l'Ouest semblent épargnés et présentent des qualités aptes à maintenir la continuité aquatique. Il apparaît aussi important de préserver la confluence Dore - Allier (5).

Quant aux vallées alluviales, éléments essentiels de la continuité des milieux humides, elles sont globalement moins fragmentées à l'échelle de la région naturelle, mais sont tout de même soumises à de fortes pressions (drainage, prélèvement, carrières, ...), et ce dans la totalité de la région naturelle. Ces espaces sont les seules reliques des zones humides des Limagnes qui, avant d'être drainées, étaient des marais.

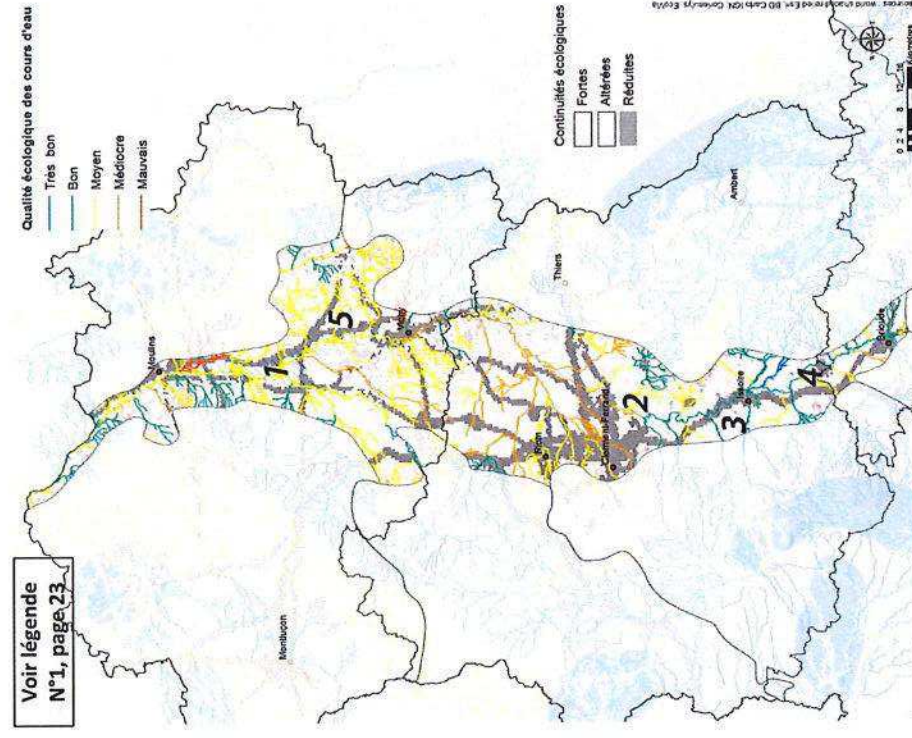


Figure 76 : Continuité aquatique et humide de la Limagne – val d'Allier.

G.III.2. Etat de la continuité forestière

La continuité forestière, bien que peu présente, est soumise à de fortes pressions (urbanisme, défrichement, ..). Sont concernés les espaces relais du Nord de la région naturelle (Randan, Montpensier (1)) ou encore la forêt de la Comté (2).

Les éléments de liaison comme le bocage et les vallées sont ponctuellement fortement fragmentés et les Limagnes val d'Allier apparaissent, malgré la présence de zones relais d'intérêt, comme une zone de rupture très marquée pour la continuité forestière.

La gestion, le maintien des haies et arbres isolés relictuels devient dans ce contexte stratégique (source d'une biodiversité locale et habitat relais essentiel pour de nombreuses espèces).

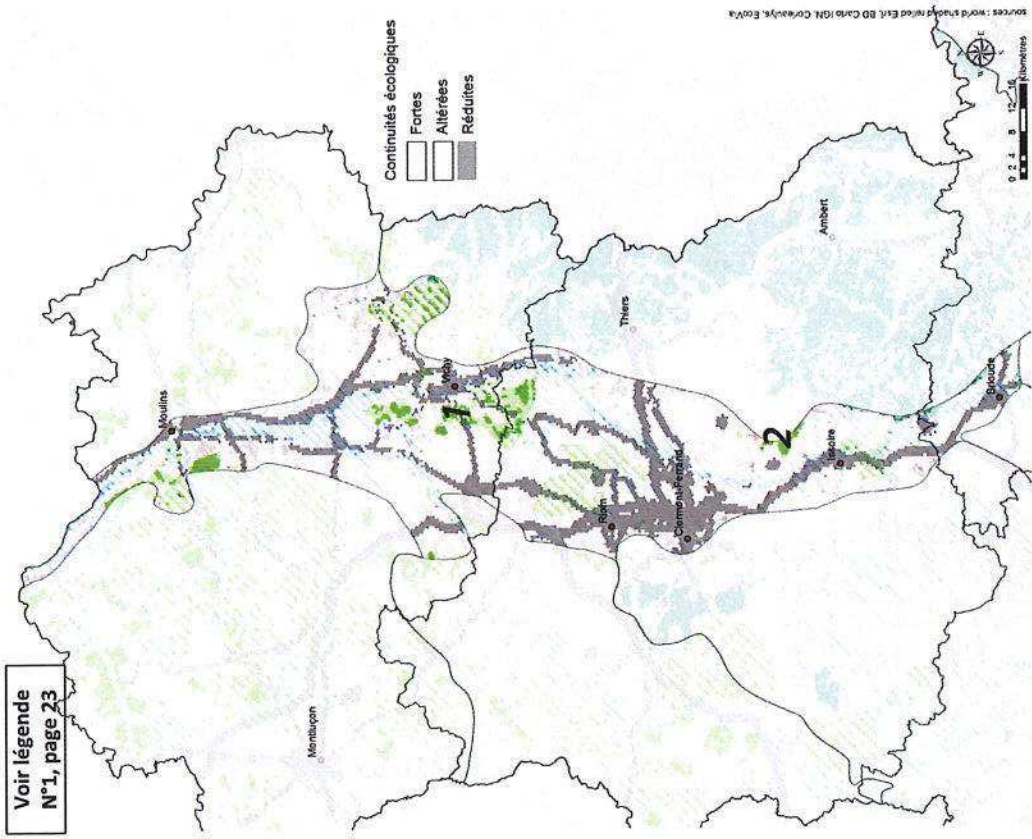


Figure 77 : Continuité forestière de la Limagne – val d'Allier

G.III.3. Etat de la continuité des milieux cultivés

La continuité agricole, potentiellement élevée du fait de l'occupation du sol des Limagnes, est compromise par certaines pratiques intensives de culture installées sur une grande partie des terres agricoles. La consommation d'espace liée à l'urbanisation croissante, est un phénomène supplémentaire de contrainte pour la continuité.

Quelques secteurs avec un niveau de fragmentation moindre subsistent, comme à l'ouest de Vichy (1), et aux abords du Val d'Allier au Sud de Brioude (2). Enfin l'écopaysage mixte cultures/prairies du Nord de la région semble également plus favorable.

Les bords des routes, les espaces verts des villes et villages, les fossés, les bandes enherbées des chemins s'avèrent ou peuvent devenir en milieux cultivés des supports de biodiversité, favorisant les continuités écologiques. ... Certains modes de culture susceptibles d'héberger une biodiversité compagne et caractéristique des plaines agricoles (messicoles) peuvent également appuyer le maintien de continuités écologiques dans cet écopaysage.

On note dernièrement une amélioration visible de la diversité végétale en Limagne, sans doute corrélée avec une amélioration de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Cette amélioration est un signal encourageant dans le cadre d'une reconquête de la fonctionnalité écologique du territoire.

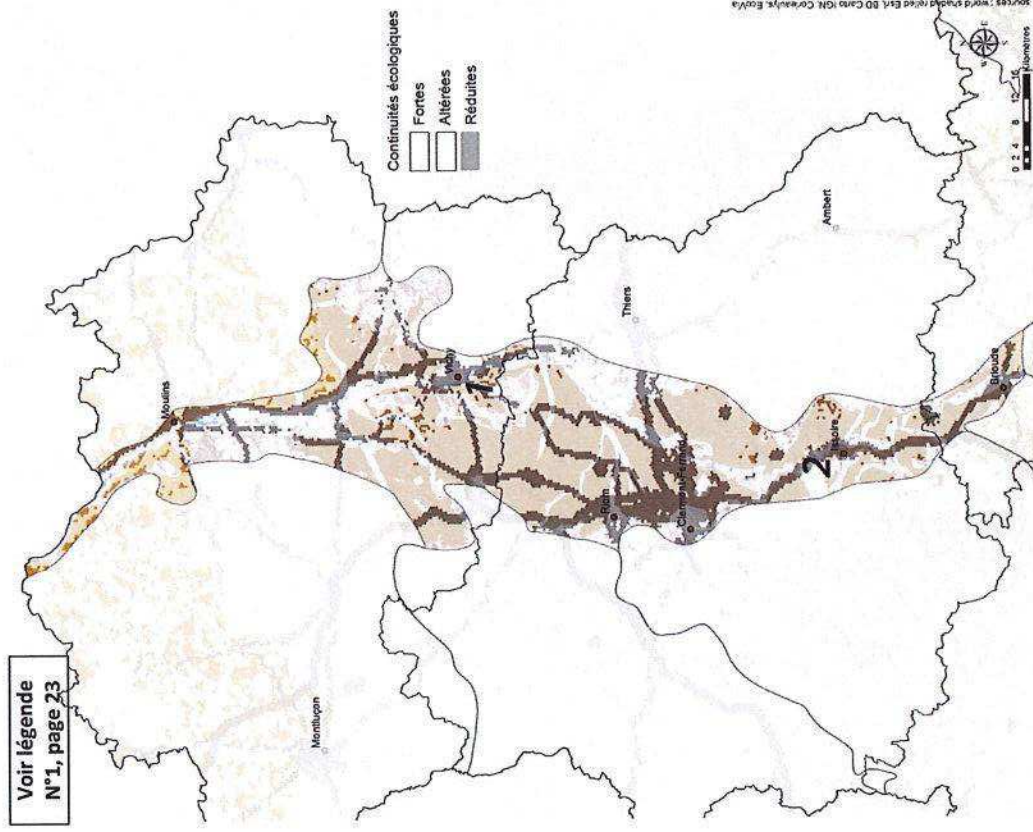


Figure 78 : Continuité des milieux cultivés de la Limagne – val d'Allier

G.III.4. Etat de la continuité agropastorale

L'intégrité et la continuité spatiale des secteurs de prairies des Limagnes et Val d'Allier ont été notamment compromises par des phénomènes d'urbanisation.

La région naturelle constitue une zone de rupture majeure entre les Volcans d'Auvergne et le Livradois Forez.

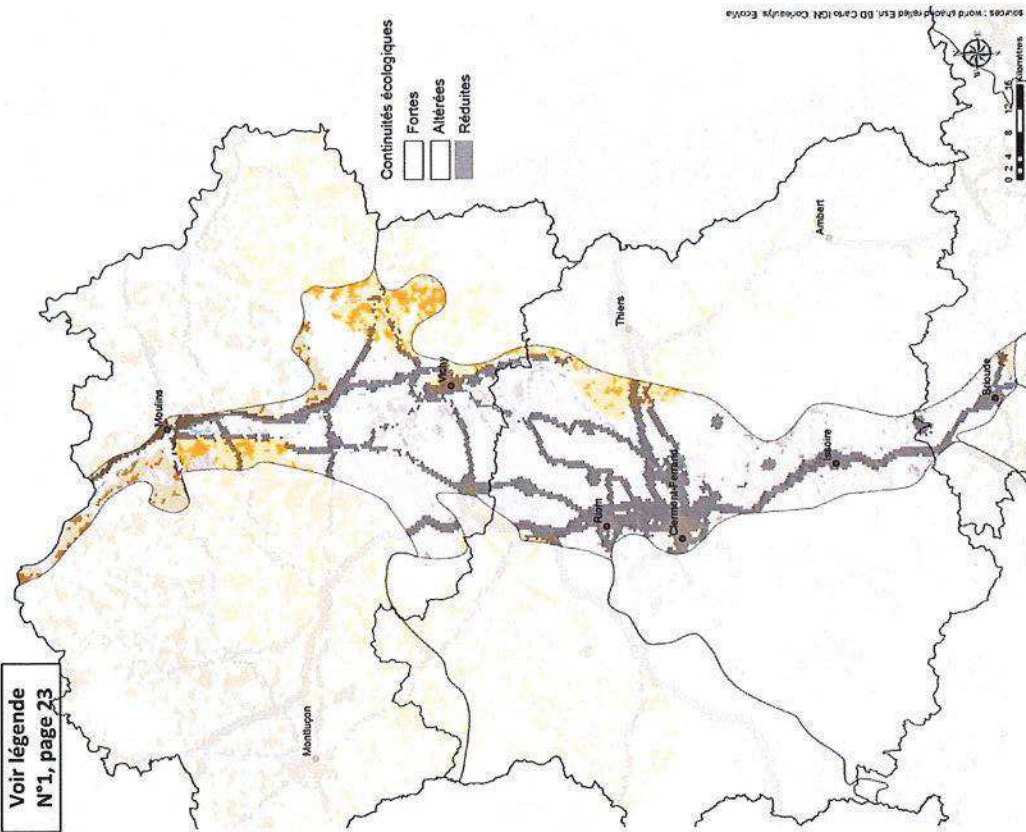


Figure 79 : Continuité agropastorale de la Limagne – val d'Allier

G.III.5. Etat de la continuité thermophile

Située souvent en périphérie des grandes agglomérations auvergnates (Clermont-Ferrand, Issoire, Courmon d'Auvergne, ...), la trame thermophile souffre aujourd'hui d'un fort niveau de fragmentation et donc d'une altération de sa continuité liée à l'urbanisation et à la difficulté de maintien des activités agricoles sur des terrains souvent difficiles à exploiter.

L'isolement géographique et les fortes pressions dues à la déprise agricole et à l'étalement urbain menacent ces joyaux de la biodiversité auvergnate.

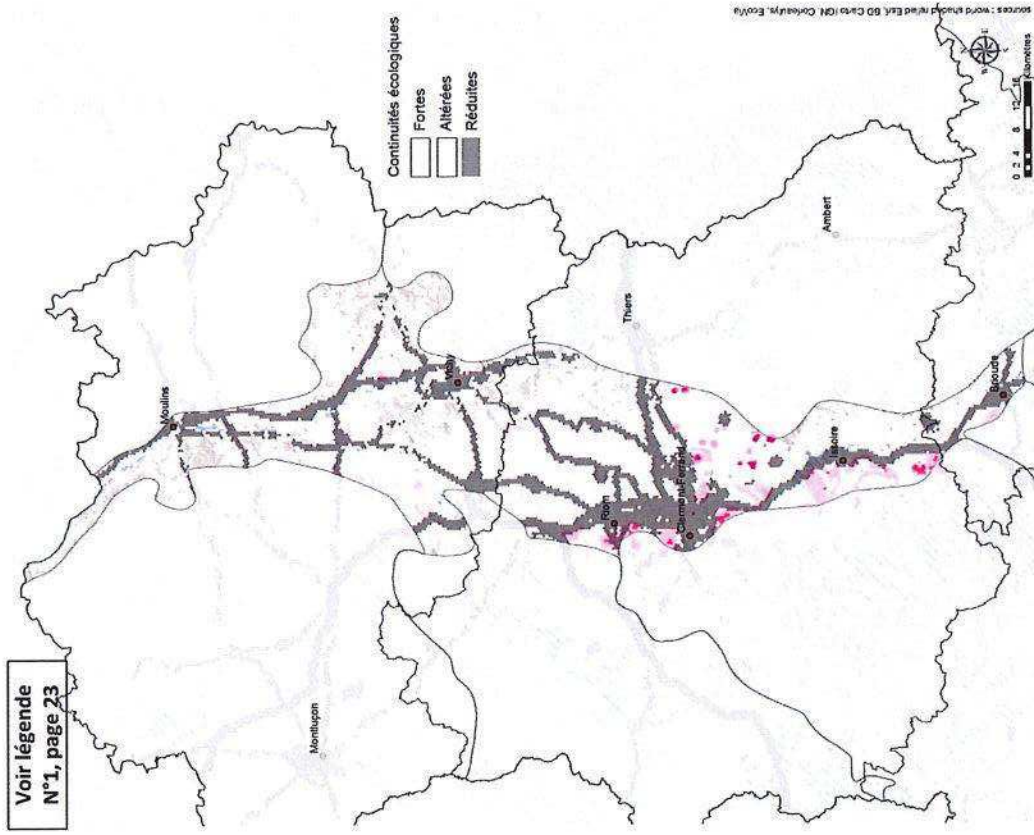


Figure 80 : Continuité thermophile de la Limagne – val d'Allier

G.IV. TENDANCES D'EVOLUTION – MENACES

Véritable lieu de jonction entre toutes les régions naturelles de l'Auvergne, accueillant l'axe majeur aquatique qu'est l'Allier, la région naturelle Limagnes - Val d'Allier possède de forts atouts pour assurer un grand nombre de continuités écologiques et permettre le transit des espèces du Nord au Sud. Un enjeu fort à l'échelle de l'Auvergne est le renforcement de la perméabilité pour la faune et la flore d'Est en Ouest.

Les continuités forestières, agropastorales et thermophiles sont peu représentées, fragiles ou peu fonctionnelles.

La trame des milieux cultivés s'étend sur le territoire de façon continue mais la présence, la richesse et la fonctionnalité des communautés végétales et animales au sein de la région naturelle indiquent que la continuité écologique est dégradée.

On peut de plus s'attendre à ce que les difficultés de perméabilité s'accroissent du fait de :

- Une pression foncière toujours croissante (habitat, zones d'activités, ...) autour des principales agglomérations et des axes régionaux de circulation (A75, A71, RN...).
- Une dynamique de disparition du bocage installée dans le Val d'Allier au Nord de la région naturelle.
- La disparition des vergers dans les vallées (Couzes) (ces vergers étaient le support d'une biocénose thermophile).
- La disparition des activités agricoles et des pelouses sèches sur les coteaux, buttes et turlurons au profit des friches et des zones résidentielles.
- De nouveaux franchissements prévus sur l'Allier : déviation de Courmon – Pérignat-es-Allier, Moulins, au sud de Vichy (contournement Sud Ouest). De même des endiguements / enrochements réguliers de l'Allier diminuant l'espace de mobilité de la rivière.

On note également quelques actions encourageantes :

- Un projet de traitement anti-pollution de l'A75 entre Coudes et Issoire (Source : PDMI) favorable à l'Allier.
- Des replantations de haies par l'Association les haies du Puy de Dôme sur les Cantons d'Ennezat et Aigueperse.

G.V. ENJEUX DE PRESERVATION ET DE REMISE EN BON ETAT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Urbanisme et infrastructures de transport :

- Amélioration de la transparence écologique de l'A71, de l'A75, de la RN 209, de la RD 2009, de la RN7, de la RN102 et des voies ferrées dans le cadre de l'entretien, de réaménagements ou de programmes de travaux.
- Maîtrise de l'extension de l'urbanisation au niveau des agglomérations afin de limiter la consommation d'espaces agricoles et de préserver les milieux sensibles tels que les coteaux thermophiles.

Milieux aquatiques et humides :

- Préservation du caractère naturel de l'axe Allier (continuité, mobilité, zones humides).
- Préservation de la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau.
- Conciliation de la préservation des continuités écologique et la limitation de la propagation des espèces exotiques envahissantes notamment au niveau du val d'Allier.

Milieux boisés :

- Préservation et la remise en bon état des ripisylves des vallées de Limagne qui constituent les axes de continuité Est-Ouest de la région
- Remise en bon état le maillage bocager en Limagne
- Préservation de l'ensemble des espaces forestiers reliquaires (forêts de Randan, de Montpensier)

Milieux ouverts :

- Préservation et remise en bon état de l'ensemble des éléments et motifs supports de biodiversité présents en grandes cultures.
- Développement de pratiques agricoles favorables à la préservation des espèces associées aux milieux cultivés.
- Lutte contre la déprise agricole afin de limiter la fermeture des paysages et la perte de milieux thermophiles.